Mardi, 5 juin 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 80.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 4 JUIN 1849.

LA CONSTITUTION ET LE SOCIALISME.

POSITION DE LA TRIBUNE DES PEUPLES. (1).

Nous avons fait, en toute impartialité, le résumé de la discussion pendante en ce moment devant le Peuple entre divers journaux de l'opinion socialiste. Nous avons maintenant à émettre un avis.

Le Peuple, avons-nous dit, s'est ému de cette discussion. Les ennemis du socialisme en témoignent cette joie, à la fois cruelle et plate, que les sceptiques et les corrompus ne savent pas retenir à chaque nouvel obstacle que la vérité trouve sur sa route.

Deux considérations également puissantes, le respect qui est dû à toute manifestation de la conscience populaire et la crainte de fournir des armes aux perfides, éveillent donc nos scrupules et arrêtent notre plume !... Mais notre conviction nous dit qu'il y a ici un devoir supérieur à tous les les autres, c'est celui d'éclairer le Peuple.

Les bonnes causes n'ont rien à craindre de leurs ennemis; elles en triomphent par l'ascendant irrésistible de la vérité sur l'erreur, et, lors même qu'elles n'arrivent pas à les réduire au silence, elles s'en font des instruments qui servent à pousser le char par derrière. Les bonnes causes doivent se préoccuper, avant tout, de maintenir et d'édifier leurs fidèles. Toute leur force est dans les convictions raisonnées; or, les convictions raisonnées s'établissent non par une modération évasive qui élude les difficultés, mais par la fermeté de sens et de vouloir qui les résout.

« Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre, » a dit le Christ à propos de cette sainte guerre de la charité et de la médiation qui fortifie les consciences et ne les laisse point s'énerver dans une débonnaire quiétude de conciliation. Une question a été posée devant le Peuple; il faut qu'il soit mis à même de juger, et qu'il juge.

Autrement, il serait réduit à subir le joug de toutes les individualités capricieuses et incontinentes qui ont toujours à se porter comme expression de la pensée de leur parti ou de la conscience publique une propension d'autant plus indiscrète qu'elle est moins justifiée. On a déjà trop abusé le Peuple avec ce sophisme de la paix et de l'union. L'union qui fait et qui donne la force, c'est l'union dans la poursuite d'une œuvre bien définie et chaleureusement épousée. L'union dans le vague et dans l'indéterminé, c'est l'impuissance. L'union dans une question mal posée, c'est la défaite et la perdition.

A notre avis, la question n'a pas été posée d'une façon fort heureuse par le citoyen Proudhon, et ceux qui le combattent ne sont pas eux-mêmes sur le véritable terrain. La supériorité du sens politique est cependant de leur côté, tandis que, cette fois, Proudhon a fait de la dialectique et de la politique complétement à contre-sens. Et la preuve, c'est qu'au moment même où il prétend provoquer la conciliation et semble donner prise à l'accusation de faiblesse et de concession excessive, il n'aboutit qu'à faire ajouter un nouveau procès à tous ceux qui l'accablent déjà.

D'où il résulte bien clairement, d'abord, qu'il propose la conciliation à deux parties qui n'en veulent point, et, ensuite, que sa manière de faire de la conciliation ressemble beaucoup à une continuation et même à une recrudescence de la guerre. Entamer une négociation de paix, au nom du socialisme, et n'y mettre pas d'autres conditions que l'amnistie et le rappel de l'expédition de Civita-Vecchia, ou, par amendement, la reconnaissance de la République romaine; c'est vraiment trop peu.

Vouloir poursuivre et ranimer la guerre révolutionnaire en niant la tradition de nos précédentes révolutions et en changeant les armes du parti militant pour y substituer tout un bizarre attirail de procédure et de dialectique : c'est demander deux révolutions au lieu d'une, et demander au Peuple de France tout ce qu'il y a de plus contraire à sa nature et à ses habitudes.

Sous ce double rapport, la *Révolution démocratique et sociale* et la *Vraie république* ont raison. Il s'agit de bien autre chose que de l'amnistie et de la République romaine. Et si le moment de l'action révolutionnaire était venu, si le signal était donné au Peuple par ceux de qui il doi l'attendre, c'est-à-dire par ses représentans, il n'y aurait pas d'autre manière de faire la révolution que de la faire *à la française*, comme ont fait nos pères et nos frères.

Cela dit, nous avouons ne pas comprendre que l'on présente comme une nouveauté le ralliement ou plutôt la soumission du parti socialiste à la Constitution. Il nous semble que s'il ne s'y était pas soumis, il se serait opposé révolutionnairement à ce qu'elle fût proclamée. S'il ne s'y était pas soumis, il n'aurait pas voté lors de l'élection du président : il aurait suivi le conseil que lui donnait Proudhon ; il se serait *abstenu*, ce qui, soit dit en passant, est quelquefois un mauvais moyen de protester.

Il n'aurait pas voté aux élections du 13 mai. Il n'aurait pas fait de la violation de la Constitution le texte de sa protestation légale contre la suppression des clubs, contre la présence des commissaires de police dans les réunions électorales et dans les banquets, contre l'expédition d'Italie, en tant qu'elle a pour but le rétablissement de l'autorité temporelle du pape, contre l'alliance ou même le simple concert avec les souverains absolus oppresseurs des Peuples, avec les signataires des traités de 1815.

Le parti socialiste est ainsi nommé parce qu'il veut, en matière de République, un *fond* de démocratie réelle qui emporte la forme, tandis que la simple qualification de républicain ne suppose chez beaucoup de personnes que l'acceptation d'une *forme*, d'une *lettre morte* entièrement vide d'esprit substantiel et par conséquent très susceptible de se laisser envahir et fausser par l'esprit de l'ancien ordre social, de la société monarchique, de la société des monopoles et des priviléges.

Le parti socialiste est, par conséquent, bien loin d'être satisfait de la Constitution de 1848, telle quelle. Il a tout fait pour qu'elle fût rendue meilleure pendant qu'on la discutait. Mais, depuis qu'elle est votée et proclamée, non seulement il n'a pas cherché à en interpréter la lettre au profit de son principe, mais il n'est occupé qu'à la défendre dans sa signification la plus élémentaire, la plus essentielle, la plus grossière.

Le parti socialiste n'a pas même eu besoin de se demander s'il serait convenable de songer à une application anticipée de l'art. 111, s'il n'avait pas à organiser, à ce propos, une agitation analogue à celle qui a été organisée d'une manière si peu *constitutionnelle* contre l'Assemblée *constituante*, aussitôt après l'élection du 10 décembre.

Encore une fois, le parti socialiste n'a eu jusqu'ici qu'une chose à faire, protester contre les diverses violations de la Constitution.

A l'Assemblée législative, ce doit être encore son premier travail, et ce ne sera pas même un mince travail.

Le parti socialiste n'a pas à proposer la paix; il se contente de laisser en souffrance, de laisser au passif du compte d'une réaction insensée plusieurs *casus belli*, et des plus graves.

Ce n'est pas comme parti révolutionnaire, c'est l'article 110 de la Constitution à la main (1) que le parti socialiste avait le droit de conseiller et de prendre toutes les mesures de conservation et d'action que comportent les violations de la loi.

Le parti socialiste est depuis longtemps un véritable parti de modération. Tout en réservant son droit, IL N'A PAS VOULU COMBATTRE. Il laisse aux violateurs de la Constitution l'initiative des voies extra-légales.

Ainsi, dans l'ordre de la légalité, le parti socialiste représente, en ce moment, la lettre même de la Constitution. Il proteste contre sa violation ; il rappelle à la fidèle observance de ses textes; il en demande l'accomplissement par le vote des lois organiques et la révision d'un grand nombre des décrets votés par la constituante comme mesures transitoires et d'urgence : tels sont les décrets sur la presse, sur les clubs. Tous ces décrets contiennent des dispositions incompatibles avec la Constitution.

Mais, il faut bien le dire, toutes ces choses d'ordre légal ne sont en fait, et même en droit supérieur, c'est-à-dire dans l'*ordre légitime*, que des questions de conduite. La Constitution est une règle de conduite, c'est un instrument d'action normale. La Constitution est dominée par des principes d'*ordre légitime* qu'elle proclame elle-même : elle reconnaît « des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. »

C'est une nouvelle notion de ces droits et de ces devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives qui constitue la doctrine socialiste, le principe socialiste. Le parti socialiste représente le corps de citoyens, la réunion de personnes civiles dont le principe socialiste est la croyance et qui subordonnent à ce principe tous leurs actes, qui lui demandent la notion supérieure de leurs droits et leurs devoirs comme hommes et comme citoyens.

Tous les hommes et tous les citoyens sont dans ce cas, c'est-à-dire qu'ils subordonnent leurs actes à une croyance générale antérieure et supérieure aux lois positives. C'est pour cela qu'il y a toujours, dans un même cercle légal, plusieurs partis, c'est-à-dire plusieurs réunions de citoyens qui interprètent d'une manière différente l'esprit de la loi et de la Constitution.

Aussi longtemps que les dissidences ne dépassent pas certaines limites, dont l'appréciation demeure toujours affaire de conscience, l'action des partis s'exerce sur le terrain légal. Mais, dès que ces limites sont dépassées, la carrière est ouverte aux voies extrà-légales; il y a révolution ou contre-révolution. Révolution ou accomplissement de l'évolution sociale vers l'avenir, quand c'est le parti du progrès qui gagne la bataille; contre-révolution, coup d'Etat ou retard de l'évolution et retour au passé, quand c'est le parti de la résistance qui triomphe.

Ici se trouve, selon nous, le nœud véritable du débat. Le socialisme peut être à la fois constitutionnel et révolutionnaire, Mais comme il est *l'esprit* même de la République et de la Constitution, ce n'est pas lui qui est acculé aux moyens extrêmes, ce n'est pas lui qui a, pour le moment, le moindre intérêt à commencer l'action révolutionnaire. Il nous reste sur ce point quelques explications à donner.

(1) Voir le numéro d'hier.

(1) L'article 110 est ainsi conçu : « L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre, à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

Hier, les nouveaux ministres se sont assemblés en conseil pour discuter le projet de message que le président de la République devait envoyer à l'Assemblée nationale et qui devait être lu aujourd'hui en séance publique. La discussion a été fort animée sur la politique extérieure. Après un débat très prolongé, M. Odilon Barrot s'est chargé d'élaborer un projet et la discussion a été remise à aujourd'hui.

Ce matin les ministres ont repris leur séance dans un conseil présidé par le président de la République. Le projet, étant lu la discussion s'est engagée sur la politique extérieure. La question italienne a été traitée sous ses diverses faces. L'opinion des ministres était tout à fait partagée : MM. de Falloux, Rulhières et quelques autres membres de l'ancien cabinet étaient pour la soumission des Romains sans aucune restriction, pour l'abolition de la République romaine et le rétablissement du pape comme prince souverain de l'Etat romain, le gouvernement français se réservant le droit d'intervenir diplomatiquement et par la persuasion au sujet de l'amnistie et de certaines libertés.

Cet avis était celui du président de la République. MM. Dufaure, de Tocqueville, de Lanjuinais, Passy et Odilon Barrot soutenaient, au contraire, que le gouvernement devait protection à la République romaine contre toute intervention étrangère, mais que le cabinet avait aussi à chercher les moyens d'arranger la question de la souveraineté temporelle du pape.

Les uns et les autres ont apporté quelques modifications à leur opinion primitive, et proposé quelques termes moyens; mais n'ayant pu se mettre d'accord sur l'ensemble, ils ont été forcés de suspendre leur séance.

Un paragraphe du projet, rédigé, à ce qu'on dit, par le président de la République lui-même, a été surtout l'objet d'une critique très sévère de la part de MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais. Ce paragraphe disait que « *le gouvernement français avait résolu d'occuper Rome bon gré malgré.* »

Ainsi le cabinet est en plein désaccord. Quelques personnes présagent même une crise imminente.

La *Patrie* publie la note suivante avec la mention : *Communiquée :*

Le message du président de la République n'a pas été porté à l'Assemblée nationale.

Ce retard est dû à l'étendue d'un travail qui doit, aux termes de la Coustitution, contenir l'exposé général des affaires de la République; il ser a présenté après la vérification des pouvoirs.

Cette note coufirme ce que nous venons de dire sur le dissentiment ministériel ; ce qu'elle dit de la longueur du travail du message pour expliquer l'ajournement de sa publication n'est qu'un prétexte habilement trouvé pour dissimuler la vérité.

Le roi de Prusse et son projet de constitution.

Le projet de Constitution que le roi de Prusse veut octroyer à l'Allemagne ne pourra que compliquer encore plus les affaires de ce pays, déjà si embrouillées par elles-mêmes. Ce résultat parait avoir été le but du protectorat usurpé que le fier Hohenzollern s'arroge pour venger les souvenirs révolutionnaires qui ont tant froissé son amour-propre. Il faut admettre que, dans cette entreprise téméraire et perfide, le conseil plus fin du chef de la réaction a dû être demandé et donné, car on ne saurait supposer que le roi de Prusse seul aurait osé assumer la responsabilité d'un coup d'État qui témoigne du plus grand dédain pour le Peuple allemand et d'un manque absolu de respect envers un traité que les despotes couronnés du nord avaient pris l'habitude de vénérer.

En comparant ce projet soit avec la Constitution votée à Francfort, soit avec l'acte qui constitue la confédération germanique créée par le congrès de Vienne, on est frappé de l'illégalité de l'iniative.

La Constitution votée à Francfort le 28 mars (nous ne parlons pas de sa valeur mais de sa légalité), est l'œuvre des députés qui ont été élus à cette fin avec l'agrément des gouvernements respectifs, le gouvernement prussien y compris, et la majorité de ces gouvernements l'a sanctionnée.

Dans plusieurs Etats elle a été sanctionnée par le vote des chambres législatives et par le serment des employés publics ainsi que par l'armée. Le pouvoir central que les mêmes députés de l'Assemblée nationale ont créé a été reconnu par les Etats allemands et par le roi de Prusse qui avait auprès de lui son ambassadeur, lui avançait de l'argent et obéissait à ses ordres en envoyant dans le Schleswig le contingent d'armée fixé par le ministère du vicaire. C'est encore le roi de Prusse qui, jusqu'au dernier moment, avant la publication de son projet de constitution, le traitait en pouvoir dont il reconnaissait la suprématie sur l'Allemagne. Si la constitution du 28 mars n'était pas à la convenance du roi de Prusse, si l'Assemblée et le pouvoir central ne lui paraissaient pas répondre à ses vues il pouvait, comme il l'a fait, révoquer les députés prussiens, ne pas reconnaître la constitution, enfin rompre avec le pouvoir central. Lui qui n'a pas tenu ses promesses au Peuple au moment où celui-ci lui faisait peur, lui qui a dispersé la constituante de la Prusse et octroyé à son pays une constitution qu'il a violée, il pouvait bien manquer de parole à l'assemblée nationale allemande.

Mais se substituer à cette Assemblée dans l'initiative d'une Constitution, s'imposer à l'Allemagne comme son chef; de quel droit pouvait-il donc le faire? Quels sont, sinon les Peuples, au moins les gouvernements qui lui ont donné le plein pouvoir d'agir ainsi? Est-ce parce qu'il est le plus fort des princes allemands qu'il se croit en droit d'oser usurper leur pouvoir et d'amnihiler par sa volonté une représentation élue par tous les Peuples allemands?

L'initiative du projet de la Constitution du roi de Prusse n'est pas moins illégale, comparativement à l'initiative qui a créé la confédération germanique. On sait que la réorganisation de l'Allemagne, en 1815, était l'œuvre d'un congrès dans lequel, certes, la Prusse n'a pas joué le rôle principal. Le Congrès de Vienne (nous ne parlons pas de sa valeur intrinsèque) a créé un pouvoir allemand tout à fait différent de celui que le roi de Prusse voudrait imposer à l'Allemagne, sans même consulter ses voisins.

La présidence de la Confédération germanique a été conférée par le congrès à l'Autriche, tandis que, dans le projet en question, le roi de Prusse se substitue à elle, non comme président représenté par son ministre, mais comme chef hérédiaire; et, ce qui plus est, il paraît vouloir exclure à jamais l'Autriche de la participation au pouvoir ainsi usurpé par lui.

Voilà les deux articles qui ont rapport aux changements que le roi de Prusse veut introduire dans l'organisation de l'Allemagne :

§ 65. Le gouvernement de l'empire sera confié à un chef de l'empire (on n'a pas osé dire *empereur*) qui se trouvera à la tête d'un collége des princes.

§ 66. La dignité de chef de l'empire sera attachée à la couronne de Prusse.

§ 67. Le collége des princes se compose de six voix :

1. La Prusse. 2. La Bavière. 3. Le Wurtemberg, Bade et les deux Hohenzollern. 4. La Saxe, les duchés saxons, Reuss, Anhalt, Schwazenbourg. 5. Le Hanovre, Brunswick, Oldenbourg, Mecklembourg, Holstein, les villes ansétiques. 6. La Hesse électorale, Hesse-Darmstadt, Nassau, Hombourg, Luxembourg et Limbourg, Waldeck, Lippe-Detmold, Schumbourg-Lippe, Francfort.

Ce paragraphe, qui ne fait aucune mention de l'Autriche, fait supposer que le roi de Prusse prévoit la fin de cette monarchie. Il n'y pas de place pour elle dans le collége des princes.

Nous avons seulement signalé l'illégalité de l'initiative du projet en question.

Nous traiterons prochainement la question sous d'autres points de vue.

Séance de l'Assemblée.

Nous sommes en république l'exergue de notre monnaie, et nos bâtiments publics en font foi. Nous avons une Assemblée issue du suffrage universel destinée à approprier à la situation actuelle toutes les réformes que comporte et demande la société contemporaine, appelée en outre à modifier les rapports internationaux, les droits des nationalités méconnus par les traités de 1815.

Certes c'est une tâche immense, nous ne nous le dissimulons pas, surtout lorsque quinze mois entiers de faiblesses sans pareilles, d'incapacité notoire, de tiraillements perpétuels ont donné le temps aux haines d'arborer un drapeau, aux partis les moyens de se fortifier, aux rois la facilité de concerter leurs moyens de défense ou d'agression contre la liberté des Peuples.

A voir le temps que perd l'Assemblée législative en débats oiseux, nul ne se douterait qu'elle a mission de vaincre ces difficultés intérieures et extérieures. Aujourd'hui, par exemple, on attendait le message du président. Les citoyens Nadau et Cantagrel devaient, disait-on, interpeller le ministère soit à propos du mot *social* regardé comme cri séditieux, soit au sujet de ce que le ministère veut faire en faveur des ouvriers. Cela rentrait dans le cadre des travaux de l'Assemblée, quoique en ce moment en France la question des affaires étrangères, celle qui s'agite en Italie, en Allemagne, en Hongrie ait une importance telle que nous ajournerions, s'il le fallait, les questions interieures, à la condition de voir traiter la question extérieure au point de vue démocratique, c'est-à-dire au point de vue de l'indépendance des peuples, à celui de la régénération des nationalités européennes.

L'Assemblée existe depuis huit jours, elle n'a encore rien fait qui puisse la recommander au Peuple, et la séance d'aujourd'hui nous a montré le citoyen Emmanuel Arago occupant la tribune pendant deux heures pour démontrer que l'Assemblée devait ordonner une enquête sur les élections du Lot-et-Garonne, puis le citoyen Baze rester à la tribune tout aussi longtemps pour prouver à l'Assemblée que les élections de ce département étaient fort régulières, et que puisqu'on l'avait élu tout était pour le mieux.

Les citoyens Rateau et Baze, avocats tous deux, ont parlé absolument comme s'ils étaient devant un tribunal. Nos avocats, de quelque côté qu'ils siégent, devraient bien laisser à la porte de l'Assemblée législative leurs habitudes d'audience et de palais, leurs collègues et les affaires ne s'en trouveraient pas plus mal. Aucun des deux adversaires dans ce tournois de paroles ne s'est fait faute d'épigrammes et de scandale, et le citoyen Baze s'est retiré tout meurtri de cette lutte électorale, quoique à la fin la majorité l'ait amnistié en refusant l'enquête demandée.

Il nous semble que si le citoyen Baze se sentait pur de toute manœuvre reprochable, il pouvait, sans crainte, appuyer lui-même la demande d'enquête. c'était la réponse la plus simple aux accusations de la Montagne. Le citoyen Baze a préféré une absolution de la majorité. Chacun son goût.

Enfin la parole est accordée au citoyen Ledru-Rol-

lin pour une motion d'ordre, le citoyen Ledru-Rollin demande à adresser demain des interpellations sur les affaires étrangères. Le citoyen Tracy prie l'Assemblée de remettre les interpellations. Le citoyen Mauguin vient en aide au ministère, et les interpellations sont remises à jeudi.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La conspiration russe découverte à Saint-Pétersbourg et à Moscou n'était nullement une conspiration contre la vie de Nicolas et de toute sa famille. Elle était basée sur une révolution radicale, ayant pour but le changement complet du système gouvernemental. Cette conspiration avait de nombreuses ramifications dans l'armee et dans toutes les branches de la hiérarchie administrative. C'est à Moscou que le comité central conspirateur avait son siége.

Le comité exécutif était à Saint-Pétersbourg, et les principaux cercles étaient à Nowogorod, à Smolensk, à Minsk, Witepsk, Mohilew, Wilna, Varsovie, Riga, Odessa, Archangel et Astracan. Ainsi toute la Russie et toute la Pologne possédaient les germes d'une révolution imminente. C'est le général Gourgieff qui, à ce qu'on assure, l'a découverte.

Le nombre des personnes arrêtées dépasse déjà huit cents. Toutes en général appartiennent à la plus haute noblesse de la Russie. Les Polonais n'y figurent qu'en très petit nombre. Il y a cependant des personnes qui affirment que cette conspiration a été dénoncée par des agents secrets à Paris et confirmée par les lettres et les papiers saisis sur les personnes arrêtées dernièrement à Berlin et à Chemnitz.

Une lettre de Trieste du 27 mai annonce la nouvelle que la ville d'Agram, capitale de la Croatie, a été prise par les Hongrois. L'épouvante est grande à Trieste, et les fonds sont tombés de 20 1|2 pour 0|0. Cependant on avait reçu à Trieste les journaux d'Agram à la date du 24, et le *Journal d'Agram*, sous la date du 26, est arrivé aujourd'hui à Paris, mais seulement en demi-feuille, ce qui ne lui est pas ordinaire. Ce qui est certain c'est que les Hongrois, joints aux Croates mécontents de l'Autriche et du ban, sont entrés dans la Croatie et ont occupé la ville de Warasdin.

Une lettre de Constantinople, datée du 19 mai, confirme l'avantage remporté par les Hongrois sur les Russes. C'est près de Biala (Bielitz) que Dembinski a taillé en pièces un corps d'avant-garde russe de 20,000 hommes.

Notre correspondant nous assure que les Serbes et les Croates ont reçu des garanties tellement positives sur leur avenir de la part des Hongrois, qu'ils agiront de concert avec ces derniers contre les Habsbourg.

Ils ont compris enfin qu'ils n'ont rien à gagner à la défense de la suprématie tudesque avec le protectorat moscovite.

On écrit de Berlin à la *Nouvelle Gazette de Francfort* du 2 juin que le général Dembinski est entré en Galicie les 24 et 25 mai à la tête de 40,000 hommes. Les combats qui, jusqu'à présent, ont eu lieu dans ce pays, n'étaient livrés que par de petits détachements.

Une lettre de Vienne annonce que la brigade autrichienne sous les ordres du général Jablonowski a été faite prisonnière.

Le général Bem, après avoir battu les débris du corps de Puchner que les Autrichiens ont réorganisés dans la Valachie, est entré à Orsova à la tête de 15,000 hommes.

Garibaldi a passé la frontière et se trouve sur le territoire napolitain. Il a lancé une proclamation dans laquelle il annonce qu'il ne vient dans le royaume de Naples que pour rétablir l'ordre et la liberté. Les populations l'accueillent avec enthousiasme. Garibaldi est entré par la route de Ceprano et se trouve déjà à Arpino, petite ville de la terre de Labour, à trois étapes de Naples.

La démoralisation jetée dans l'armée de Ferdinand par sa récente défaite explique l'audacieuse entreprise de Garibaldi, et les mauvaises dispositions du peuple pour Ferdinand donnent à penser qu'il sera bientôt sous les murs de Naples.

On nous assure que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de conclure un traité d'aillance offensive et défensive avec le roi de Suède et de Norwége. Les articles de ce traité sont encore inconnus. Cependant, on nous affirme qu'en vertu d'une convention particulière la flotte russe doit occuper le Sund et garder les passages du grand et du petit Belt. On dit même que la flotte russe a déjà exécuté cette manœuvre.

Nous apprenons que les hostilités entre le Danemarck et l'empire allemand, dont la conduite a été confiée au roi de Prusse, sont suspendues. Cette suspension doit être suivie de la conclusion de la paix. Le gouvernement prussien, cédant aux instances réitérées du cabinet de Saint-Pétersbourg, a consenti enfin à ce que les provinces du Schleswig-Holstein fussent incorporées au royaume de Danemarck et à ce que le *statu quo* établi par le congrès de 1815 fût strictement appliqué à la question schleswigoise.

Nous avons déjà fait observer que cette guerre était une véritable comédie politique. On en voit aujourd'hui la preuve dans ce dénouement pacifique.

Une circulaire du ministre de l'intérieur du roi de Naples enjoint aux autorités d'arrêter à la frontière, partout où ils se présenteront, les personnes dont les noms suivent :

Joseph RICCIARDI, ancien député.
Louis ZUPETTA, idem.
Casimir de LIETO, idem.
Etienne ROMEO, idem.
Benoît MUSOLINO, idem.
Aurèle SALICETTI, idem.
Jean-André ROMEO.
Nicolas MAGALDI.
Antoine TORRICELLI.
André CURCI.

M. d'André, chef du cabinet de M. Drouin de Lhuis, est nommé ambassadeur à Dresde (Saxe), à la place de M. Rheinhardt, envoyé en Suisse pour remplacer le général Thiars qui a spontanément donné sa démission.

La question de neutralité de la Turquie préoccupe tout le monde, c'est un écueil contre lequel le désir du cabinet de Saint-Pétersbourg de rester en paix avec la Porte peut se briser. Le Divan le pressent et continue les armements. En définitif c'est toujours la question moldo-valaque qui aura fait surgir celle de la violation de la neutralité ottomane. Nos diplomates auront beau faire, leur foi dans la modération de l'empereur Nicolas et le peu d'importance qu'ils donnaient à l'occupation des provinces danubiennes recevront un éclatant démenti. Nous ne pouvons que féliciter la Porte de se préparer à une guerre. Elle peut décider de son avenir en prenant, les armes à la main, la défense de ses droits.

On nous communique la lettre suivante :

Rome, 24 mai.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous fournir, dans notre note du 16, quelques renseignements sur l'accord unanime qui a présidé à l'*instauration* du gouvernement de la République Romaine. Il nous faut aujourd'hui vous parler de la question actuelle, telle qu'elle est posée aujourd'hui, de fait sinon de droit, entre le gouvernement français et le nôtre. Vous nous permettrez de le faire avec toute la franchise que réclament l'urgence de la situation et les sympathies internationales qui doivent terminer tous rapports entre la France et l'Italie. Notre diplomatie, c'est la vérité; et le caractère donné à votre mission, monsieur, nous est une garantie que la meilleure interprétation possible sera toujours donnée à tout ce que nous aurons l'honneur de vous dire. Permettez-nous, monsieur, de remonter un instant à la source de la situation actuelle.

A la suite de conférences et d'arrangements qui eurent lieu sans que le gouvernement de la République romaine fût appelée à y intervenir, il fut, il y a quelque temps, décidé par les puissances catholiques européennes qu'une modification politique aurait lieu dans le gouvernement et dans les institutions de l'Etat romain ; 2° que cette modification aurait pour base le retour de Pie IX, non comme pape, ce qui ne rencontrerait pas d'obstacles chez nous, mais comme prince et souverain temporel ; 3° que si, pour atteindre ce but, une intervention combinée était jugée nécessaire, l'intervention aurait lieu.

Nous voulons bien admettre que tandis que pour quelques-uns des gouvernements contractants le seul et unique mobile était un rêve de restauration générale et un retour absolu aux traités de 1815, le gouvernement français ne fut entraîné dans cet accord que par suite d'informations erronnées tendant systématiquement à lui peindre l'Etat romain comme livré à l'anarchie, et dominé par la terreur exercée au nom d'une audacieuse minorité.

Nous savons de plus que, dans la modification proposée, le gouvernement français se proposait de représenter une influence plus ou moins libérale opposée au programme absolutiste de l'Autriche et de Naples. Il n'en est pas moins vrai que, sous la forme despotique ou constitutionnelle, sans ou avec des garanties libérales aux populations romaines, la pensée dominante, dans toutes les négociations auxquelles nous faisons allusion, a été un retour quelconque vers le passé, une transaction entre le peuple romain et Pie IX considéré comme souverain temporel. Nous ne pouvons pas nous dissimuler, monsieur, que ce fut sous l'inspiration de cette pensée que fut connue et exécutée l'expédition francaise.

Elle a eu pour but de jeter l'épée de la France dans la balance des négociations qui devaient s'ouvrir à Rome, de garantir, de l'autre, la population romaine de tout excès rétrograde, en y posant toutefois pour condition la reconstitution d'une monarchie constitutionnelle en faveur du Saint-Père.

Ce but, Monsieur, résulte pour nous, à part les informations précises que nous croyons posséder sur le concert antérieur des proclamations du général Oudinot, des déclarations formelles des envoyés successifs au triumvirat, du silence obstinément gardé toutes les fois que nous avons cherché à aborder les questions politiques et à obtenir une déclaration formelle du fait constaté dans notre note du 16 : que les institutions par lesquelles se régit en ce moment le Peuple romain sont l'expression libre et spontanée du vœu inviolable des populations, légalement interrogées. Le vote, au reste, de l'Assemblée française vient lui-même implicitement à l'appui du fait que nous affirmons.

En face d'une pareille situation, et sous la menace d'une transaction inadmissible et de négociations que l'état de nos populations ne provoque nullement, notre rôle, monsieur, n'était pas douteux. Résister, nous le devions à notre pays, à la France et à l'Europe entière ; nous devions, pour remplir un mandat loyalement donné et loyalement accepté, maintenir à notre pays l'inviolabilité, autant que cela nous était possible, de son territoire et de ses institutions unanimement acclamées par tous les pouvoirs, par tous les éléments de l'Etat. Nous devions conquérir le temps nécessaire pour en appeler de la France mal informée à la France mieux informée, pour éviter à la République sœur la tache qui lui serait échue si, précipitamment entraînée par des suggestions étrangères, elle était presque, à son insu, trouvée complice d'une violence à laquelle nous ne saurions trouver d'égale, si ce n'est en 1772, au premier partage de la Pologne.

Nous devions à l'Europe de maintenir, autant qu'il était en nous, le principe fondamental de toute vie internationale, l'indépendance de chaque Peuple en tout ce qui concerne son administration intérieure. Nous le disons avec orgueil, car si c'est avec enthousiasme que nous résistons aux tentatives de la monarchie napolitaine et à notre éternelle ennemie, l'Autriche, ce n'est qu'avec une profonde douleur que nous nous voyons contraints de résister aux armes françaises, nous croyons avoir bien mérité en suivant cette ligne de conduite, non seulement de notre part, mais des Peuples européens.

Vous connaissez, Monsieur, les événements qui se sont produits depuis l'intervention française. Notre territoire a été envahi par le roi de Naples. Quatre mille soldats espagnols ont dû s'embarquer le 17, pour nos côtes, dans un but d'invasion; les Autrichiens, après avoir surmonté la résistance héroïque de Bologne, se sont avancés sur la Romagne et sont aujourd'hui en pleine marche sur Ancône. Nous avons battu et repoussé hors de notre territoire les forces du roi de Naples. Nous en ferions de même, c'est notre foi, des forces autrichiennes, si l'attitude du corps expéditionnaire français n'entravait pas notre activité.

C'est à regret que nous dirons cela, mais il faut enfin, Monsieur, que la France sache ce que l'expédition de Civita-Vecchia conçue, disait-on, dans un but de protection, nous coûte.

Il est douloureux d'avoir à affirmer des choses pareilles, mais nous affirmons, monsieur, que de toutes les interventions dont on cherche à nous accabler, l'intervention française est celle qui nous a été la plus fatale. Contre les soldats du roi de Naples et des Autrichiens, nous pouvons nous battre, et Dieu protège les bonnes causes. Nous ne *voulons* pas nous battre contre les Français. Nous sommes envers eux en état, non de guerre, mais de simple défense. Mais cette position, la seule que nous voulions avoir partout où nous rencontrons la France, a pour nous tous les inconvénients sans aucune des chances favorables de la guerre.

L'expédition française, monsieur, nous a dès l'abord forcés d'opérer un mouvement de concentration de nos troupes, qui a laissé notre frontière ouverte à l'invasion autrichienne, et Bologne et les villes de la Romagne désarmées, les Autrichiens en ont profité. Et après huit jours d'une lutte héroïque soutenue par la population, Bologne a dû succomber.

Nous avions acheté en France des armes pour nous défendre ; ces armes, au nombre de 10,000 fusils au moins, entre Civitta-Vecchia et Marseille, ont été sequestrées ; elles sont entre vos mains. D'un seul coup vous nous avez enlevé 10,000 soldats, car tout homme armé est un soldat contre les Autrichiens.

Vos forces sont sous nos murs à une portée de fusil, disposées comme pour un siége. Elles y restent sans but, sans programme avoué ; elles nous ont forcés d'entretenir la ville en un état de défense qui obère nos finances : elles nous forcent d'y garder un chiffre proportionné de nos troupes, qui pourrait sauver nos villes de l'occupation et des dévastations autrichiennes. Elles entravent notre circulation, nos approvisionnements, nos courriers. Elles tiennent les esprits dans un état de surexcitation qui pourrait, si notre population était moins bonne et moins dévouée, entraîner des conséquences nuisibles. Elles n'engendrent pas l'anarchie, ni la réaction, car l'une et l'autre ne sont pas possibles à Rome : elles sèment l'irritation contre la France, et c'est un malheur assez grave pour nous qui étions habitués à l'aimer et à espérer en elle.

Nous sommes assiégés, Monsieur, assiégés par la France au nom d'une mission de protection, tandis qu'à quelques lieues de nous, le roi de Naples emporte en fuyant nos ôtages et les Autrichiens égorgent nos frères.

Vous avez, monsieur, présenté des propositions. Ces propositions ont été déclarées inadmissibles par l'Assemblée, et nous n'avons plus à nous en occuper aujourd'hui. Vous en ajoutez une aux trois qui ont été rejetées. Cette proposition nous dit que la France protégera de tout envahissement étranger toutes les parties du territoire romain occupées par des troupes Vous devez sentir vous-même, Monsieur, qu'il n'y a rien là qui change notre position. Les parties du territoire occupées par vos troupes sont de fait protégées ; mais, si c'est pour le présent, à quoi se réduisent-elles? et si c'est pour l'avenir, n'avons-nous pas d'autres voies ouvertes à la protection de notre territoire, qu'en vous le livrant tout entier ?

Le nœud de la question n'est pas là : il est dans l'occupation de Rome. Cette demande forme jusqu'ici la condition première de toutes les propositions présentées.

Or, nous avons eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, cela est impossible. Jamais le Peuple n'y consentira si l'occupation de Rome n'a pour but que de la protéger, le peuple vous exprimera sa reconnaissance ; mais il vous dira que, capable de protéger Rome par ses propres forces, il croirait se déshonorer à vos yeux en faisant acte d'impuissance, en déclarant qu'il lui faut pour se défendre quelques régiments français Si l'occupation a pour but, ce qu'à Dieu ne plaise, une pensée politique, le peuple, qui s'est donné librement des institutions, ne peut pas se résoudre à la subir. Rome est sa capitale, son Paladium, sa ville sacrée. Il sait fort bien qu'à part ses principes, à part son honneur même, il y a au bout de toute occupation de sa ville la guerre civile. Il se méfie de toute inststance. Il prévoit, une fois les troupes admises, des changements dans les hommes et dans les institutions qui seraient funestes à sa liberté.

Il sait qu'en présence des baïonnettes étrangères l'indépendance de son Assemblée, de son gouvernement ne serait plus qu'un vain mot. Il a sans cesse Civita-Vecchia devant les yeux.

Sur ce point là, monsieur, croyez-le bien, sa volonté est irrévocable. Il se fera massacrer, de barricade en barricade, plutôt que de se soumettre. Les soldats de la France veulent-ils, peuvent-ils massacrer un Peuple de frères qu'ils viennent protéger; parce qu'il n'entend pas leur livrer sa capitale ?

Il n'y a pour la France que trois rôles à jouer dans les Etats romains.

La France doit se déclarer pour nous, contre nous ou neutre.

Se déclarer pour nous, c'est reconnaître formellement notre République et combattre côte à côte avec nos troupes, les Autrichiens.

Se déclarer contre nous, c'est écraser sans motif la liberté, la vie nationale d'un Peuple d'amis, et combattre côte à côte avec les Autrichiens.

La France ne *peut* pas faire cela. Elle ne *veut* pas risquer une guerre européenne pour nous défendre comme alliée. Quelle reste donc neutre dans la contestation qui se vide entre nous et nos ennemis. Hier encore nous espérions plus d'elle, aujourd'hui nous ne lui demandons que cela.

L'occupation de Civita-Vecchia est un fait accompli : soit.

Dans l'état actuel des choses, il ne sied pas à la France de se tenir éloignée du champ de bataille ; elle pense que, vainqueurs ou vaincus, nous pouvons avoir besoin de son action modératrice ou de sa protection. Nous ne pensons pas comme elle ; mais nous n'entendons pas réagir contre elle. Qu'elle garde Civitta-Vecchia ; qu'elle étende même ses cantonnements, si le nombre de ses troupes vient à le réclamer, aux localités salubres qui se trouvent sur le rayon de Civitta Vecchia à Viterbe. Qu'elle attende là l'issue des combats qui vont se livrer.

Toutes les facilités lui seront offertes, tous les témoignages de franche et cordiale sympathie lui seront donnés; ses officiers visiteront Rome ; ses soldats auront tons les soulagemeuts possibles. Mais que sa neutralité soit sincère et sans arrière-pensée. Quelle le déclare en termes explicites. Qu'elle nous laisse libres de jeter toutes nos forces dans la mêlée. Qu'elle nous rende nos armes. Qu'elle ne ferme pas avec des croiseurs nos ports aux hommes des autres parties de l'Italie qui veulent nous venir en aide. Qu'elle s'éloigne surtout de nos murs, et que jusque l'apparence de l'hostilité cesse entre deux Peuples qui plus tard, nous n'en doutons pas, sont destinés à s'unir dans la même croyance internationale, comme ils le sont aujourd'hui dans l'adoption d'une même forme gouvernementale.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Les triumvirs :

A. SAFFI, G. MAZINI, ARMELLINI.

Mouvement populaire dans les départements.

Nous trouvons dans le *Rhin* la proclamation suivante :

Le comité démocratique de défense de la frontière du Rhin, à Colmar, a publié le 1er juin la pièce suivante :

« Citoyens, veillez !

» Veillez, car la trahison vous entoure.

» L'ennemi est à quelques lieues d'ici, et le gouvernement rappelle nos soldats des frontières, qu'il livre à l'avant-garde des Cosaques.

» Ce n'est pas la République seulement, c'est la patrie, c'est cette noble France qui est vendue par quelques conspirateurs audacieux qui veulent vous replacer sous un joug honteux, peut-être à l'aide des baïonnettes étrangères.

» Citoyens, en doutez-vous ?

» Voyez ce qui se passe en Italie, en Hongrie, dans le duché de Posen, en Allemagne, à deux pas de chez nous, en France, à Paris ?

» Notre brave armée, nos soldats républicains, victimes d'un piége odieux, sont envoyés contre nos frères de Rome, au nom de la République française, pour renverser la République romaine et élever un trône sur ses ruines !

» Une nation héroïque lutte depuis un an avec succès contre l'infâme despotisme autrichien. Elle va vaincre définitivement, elle va être libre; mais l'empereur d'Autriche renoue son alliance avec l'autocrate du Nord, qui lance sur la brave nation hongroise ses hordes moscovites. — Et la France le tolère !

» Bien plus ! la Prusse appelle les Russes dans le duché de Posen, où ils remplacent les Prussiens, dirigés sur l'Almagne occidentale, contre qui ? contre les démocrates des provinces du Rhin et de Bade, qui ne sont pas Prussiens, qui veulent être libres, et dont l'indépendance servirait de barrière à la France contre la coalition absolutiste.

» Or, savez-vous quand les soldats de la sainte-alliance, Prussiens, Hanovriens, Mecklembourgeois, Hessois, s'ébranlent pour marcher contre nos frères des rives du Rhin, c'est-à-dire contre la France ? Le 16 mai, l'avant-veille du jour pour lequel on préparait à Paris un coup d'Etat impérialiste, au moment même où le président des ministres de Bonaparte faisait l'aveu, accompagné de regrets, des conseils pernicieux qui entourent le président de la République.

» C'est le 28 que la contre-révolution devait triompher dans la capitale ; c'est le 28 qu'a commencé l'attaque des troupes coalisées contre les démocrates du Palatinat et du pays de Bade ! A ce moment, le roi de Prusse, ce piétiste hypocrite, jetait dans les prisons les chefs de la démocratie à Berlin ; et notre armée, devant Rome, augmentée de renforts considérables, attendait le signal d'un nouvel assaut !

» Citoyens, pouvez-vous douter encore de la connivence, de la trahison ?

» Quand la liberté fait entendre, par intervalle, sa voix puissante en France, à Paris, ses mâles accents retentissent dans l'Europe entière. et tous les peuples répondent à cet appel à la délivrance.

» La conspiration absolutiste espérait que le succès du coup d'Etat qu'elle méditait à Paris, aurait aussi son contre-coup chez les autres peuples, pour écraser la liberté à la fois dans tous les pays.

» Grâce aux courageuses révélations d'un représentant de la Montagne, le complot avorta.

» Mais la trahison a-t-elle cessé pour cela ?

» Citoyens ! déjà la lutte est engagée, déjà des centaines de nos voisins. de nos frères, les démocrates allemands, ont payé de leur vie la volonté d'être libres. Sans notre appui, sans notre concours, demain peut-être, les clefs de la France : Rastatt, Germersheim, Landau, seront livrées aux séides de l'absolutisme.

» Et c'est en ce moment que le gouvernement de Bonaparte rappelle de la frontière de l'Est vers l'intérieur de nombreux bataillons, réduit nos garnisons insuffisantes, dégarnit complétement la limite du Rhin !

» Si ce n'est point là de la trahison, comment appeler une pareille conduite ?

» La soldatesque absolutiste va soumettre et livrer à leurs tyrans les démocrates allemands, mais lorsqu'elle aura vaincu, si elle y réussit, le Palatinat-Rhénan et le pays de Bade, croyez-vous qu'elle s'arrêtera là ? La sainte-alliance n'a-t-elle pas vingt fois laissé échapper ses secrets désirs d'arracher l'Alsace à la France ? Et quand la trahison est évidente, palpable, comment ne pas concevoir le soupçon qu'une aussi lâche concession d'une lâche politique entre dans les calculs de la conspiration absolutiste ?

» Citoyens ! la patrie est en danger ! Voulez vous laisser écraser sans secours des Peuples amis qui servent d'avant-garde à la France ? Voulez-vous que l'étranger vienne encore une fois, et sans résistance, sans combat, souiller le sol de la patrie et nos foyers domestiques, nous ravir nos libertés et notre nationalité, insulter, déshonorer nos femmes, nos sœurs, nos filles !... Ah ! nous attestons le sang glorieux de nos pères qui a coulé pour la France sur cent champs de bataille ; nous attestons votre amour de la liberté et le feu patriotique qui vous anime : Non ! vous ne le permettrez pas !

» Debout donc, citoyens ! et que le péril trop proche ne vous surprenne pas dans une fausse quiétude et dans l'oubli de vos devoirs !

LE COMITÉ. »

C'est hier qu'a dû avoir lieu l'assemblée populaire de Colmar, que nous avons annoncée il y a quelques jours, nous donnerons demain à nos lecteurs les décisions qui y auront été prises.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Marseille, 1er juin 1849.

Monsieur,

Aujourd'hui point de bateaux à vapeur. Au lieu de cela je viens de recevoir une lettre de Rome, datée du 25, qui me dit ce qui suit :

M. de Lesseps est décidément fou ; il affirme, il nie ; il veut, il ne veut pas ; il crie, il se débat, il s'emporte comme un forcené, lorsque la République romaine ne veut pas faire toutes ses volontés, satisfaire ses moindres désirs, pas même celui de se suicider. Elle est bien méchante, bien entêtée cette République qui prétend résister aux caprices d'un enfant gâté de M. Falloux ! Une République qui ne veut pas reconnaître la toute-puissance des très-révérends pères Jésuites. C'est vraiment inconcevable ; aussi le pieux *Monseigneur* de Lesseps nous menace de toutes ses fureurs et jure que Rome sera bientôt écrasée sous une pluie de bombes et de boulets tous envoyés *par la grâce de Dieu et du Saint-Père le Pape*.

Mais ce n'est pas encore tout. M. de Lesseps ne se croit plus en sûreté ici. En vain les triumvirs ont répondu de lui sur leur tête. Il trouve mieux de nous calomnier comme ses patrons de Paris. Il ne voit que stylets, que sicaires, que poison. Le pauvre homme se trompe de date, ou, pour mieux dire, il cherche à faire croire qu'il se croit au temps des Borgia ; voilà, mon cher, l'envoyé de M. Bonaparte !...

Les généraux Garibaldi et Roselli, après la victoire du 19 sur les hordes bourbonniennes, ont fortifié la frontière et les deux villes de Terracine et Velletri ; aujourd'hui ils se replient sur Rome par ordre du triumvirat.

Les Français bloquent presque entièrement la ville et menacent de nous intercepter les vivres. Voilà de quelle manière M. Oudinot prétend consulter la volonté des Romains. Pauvre France ! en être réduite à voir ses soldats devenus les gendarmes de la *Sainte-Alliance* !

Mais vous savez qu'une armée ne peut bloquer impunément notre ville, surtout en été. Vous vous rappelez le résultat du blocus de Charles-Quint; eh bien, le même résultat menace aujourd'hui l'armée française commandée par un royaliste entêté autant que général incapable. Les fièvres se sont déjà mises parmi eux, et sévissent terriblement. Nous savons que beaucoup de malades succombent tous les jours dans ce bivouac malsain et dépourvu de tout.

L'ennui et le dégoût y sont aussi pour beaucoup, car le soldat reconnaît la triste cause pour laquelle on le fait servir. Aussi nous savons que huit malheureux ont été passés par les armes par ordre de M. Oudinot. Plusieurs duels ont eu lieu, et je ne sais vraiment où cela finira.

En attendant, les Autrichiens approchent.

Civita-Vecchia, 19 mai.

J'ai d'excellentes nouvelles à vous apprendre. Garibaldi est entré dans le royaume de Naples, en répandant par milliers d'exemplaires une proclamation des plus originales où il dit, entre autres choses, que son but est de rétablir dans les Etats napolitains l'*ordre*, gravement compromis par la tyrannie des Bourbons, et y faire cesser l'*anarchie que tout gouvernement illégitime ne peut manquer d'enfanter*.

Les populations l'accueillent en libérateur, et des arbres *de liberté* surgissent sur son passage. Il a poussé jusqu'à Arpino, et l'on affirme que son armée, grossie par les habitants des pays qu'il traverse, est en marche sur Naples. Rome montre toujours la même fermeté : tout le monde travaille aux fortifications. Les Français, campés sur les bords du Tibre, sont décimés par la fièvre tierce, et il en meurt beaucoup chaque jour.

L'église de Saint-Paul est remplie de malades, et ici même il en arrive journellement. Il est douloureux de voir de braves jeunes gens succomber ainsi dans une campagne si peu glorieuse. On dit que le général Oudinot a demandé à prolonger de deux mois l'armistice, afin de pouvoir se retirer sur les hauteurs d'Albano et de Tusculum. Il a demandé de plus qu'un hôpital lui fût accordé à Rome même, avec la faculté de le faire garder par cent hommes.

On assure que cette dernière demande a été repoussée attendu que des soldats français n'ont besoin d'autre garde que la sympathie des habitants. De nouvelle troupes par-

tent pour Terni, afin de s'opposer à la marche des Autrichiens, ce qui ferait croire à la prolongation de l'armistice. Le général Wimpfen a attaqué Ancône qui se défend énergiquement.

C'est à dessein que les villes de la Romagne, traversées par les Autrichiens. n'ont opposé aucune résistance. Il était inutile de répandre le sang des Italiens à la défense de villes ouvertes. La plupart des hommes capables de porter les armes se sont repliés sur Ancône. Voici maintenant une protestation rédigée par notre municipalité contre un indigne factum publié par le *Nouvelliste de Marseille*, factum dans lequel on insultait au patriotisme de nos populations et où on allait jusqu'à s'attaquer au consul de la République française qui jouit ici de la plus grande popularité.

« Les soussignés composant la municipalité de Civita-Vecchia ont lu avec une surprise mêlée d'indignation, dans le *Nouvelliste* du 17 mai, un article sous forme de lettre que l'on dit adressée au président de la République française par les notables de Civita-Vecchia et les membres de la municipalité.

» Les soussignés déclarent solennellement n'avoir pris aucune part à cet acte qu'ils considèrent comme calomnieux, et, pour prouver leurs véritables sentiments, ils s'en rapportent à l'adresse au général Oudinot, votée par eux à l'unanimité dans la séance du 25 avril, adresse qui a reçu l'approbation de la population toute entière.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville de Civita-Vecchia, le 19 mai 1849.

» *Signé :* Joseph Boscaini, maire ; Dominique Bartolini, adjoint ; Attilius Brautci, adjoint ; Gaëtano Lanata, adjoint ; Félix Gugliomi, adjoint ; Salvator Marinelli, conseiller ; André Brezoli, conseiller ; A. Cecarelli, S. Sposito, G. Fraticelli, A. Gaspardi, A. Albert, P. Marchetti, L. Freddi, L. Alifraudi, Z. Albert, L. Galli, J. Bastoli, F. Caciottola, G. Buzzesi, A. Baghetti.

» G. Ferri n'a pas signé pour cause d'absence. »

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle divers arrêtés du président de la République relatifs à des nominations dans la magistrature.

ETATS GERMANIQUES.

Bourse de Francfort du 1er juin. — Autriche. Actions de Banque, 1086 A. Oblig. 5 0[0, 73 5[8 A. Id. 4 0[0, 57 A. Id. 3 0[0, 42 1[2 A. Id. 2 1[2 0[0, 39 A. Francfort. Emp. 1839, 3 1[2 0[0, 92 1[2 A. Empr. 1846, 3 1[2 0[0, 89 1[2 A.

Hollande. Intégrales, 2 1[2 0[0, 49 3[4 A.

Pologne. Oblig. de 300 fl., 97 1[2 A. Id. de 500 fl., 72 1[8 A.

FRANCFORT, 1er *juin*.—Des personnes qui ont vu de près les provinces insurgées assurent que les forces badoises sont sur un pied respectable, mais que celles du Palatinat sont mal organisées et incapables de résister. On dit que M. de Boddien, ancien député prussien à l'Assemblée de Francfort, avait été dangereusement blessé à l'affaire de Hepenheim. M. de Boddien est aide-de-camp du roi de Prusse.

Un curé nommé Weber est à la tête d'un mouvement royaliste dans la Bavière rhénane ; il a rassemblé autour de lui une vingtaine de communes dans les environs de Landstuhl. Un comité s'est aussi formé dans la Bavière rhénane dans le but de paralyser l'action du gouvernement provisoire ; il a demandé des troupes à Munich.

BADE.— La *Gazette allemande*, journal réactionnaire, rapporte, d'après les dires d'un officier hessois arrivé du camp, ce qui suit : « Les insurgés ont perdu le 30 mai 52 hommes morts. Une bataille décisive n'a pas encore été livrée, mais les insurgés s'avancent en bon ordre et avec courage, et ils ont de l'artillerie.

D'après la nouvelle *Gazette de Francfort* le combat durait toujours, depuis le 30 mai jusqu'au 1er juin, sans aucun résultat décisif. Le ministère de l'empire ne publie aucun bulletin.

D'après le *Journal de Francfort*, un combat aurait eu lieu le 21 mai près de Bürstadt, entre Hepenheim et Worms, et les troupes de la coalition monarchique y auraient été battues.

DARMSTADT, le 31 *mai*. —Malgré la proximité du théâtre de la guerre, nous ne savons rien de certain à cet égard. Nous voyons toutefois des voitures remplies de blessés qui arrivent à chaque moment, et on assure que les insurgés ont pris Hepenheim. Les troupes royalistes ont, à ce qu'on dit, perdu deux canons. Différents détachements de troupes traversent notre ville. Celles de Nassau ont déclaré qu'elles ne se battraient pas contre les Badois. Les cloches sonnaient hier toute la journée dans les villages d'Odenwald ; tout le monde s'y arme ou va rejoindre les insurgés. Le bruit court que le roi de Wurtemberg s'est sauvé de Stutgardt.

Bavière. — KAISERSLAUTERN. 31 *mai*. Le gouvernement provisoire du Palatinat a nommé, le 28 mai, le général polonais François Sznajdé commandant en chef des troupes du Palatinat. Ce général a publié le 29 mai, de son quartier général à Kaiserslautern, la pièce suivante :

« L'ordre du jour à l'armée populaire du Palatinat du Rhin.

« Citoyens soldats ! Appelé par le gouvernement provisoire, librement élu par vous, à votre tête pour concourir à la conquête de la liberté et du droit, j'ai répondu avec joie à cet appel honorable. Nommé le 28 mai organisateur et commandant intérinaire de l'armée populaire, dans le Palatinat, j'ai accepté ce poste difficile, persuadé que votre amour de la patrie et votre bravoure éprouvée joints à l'obéissance militaire et au respect de la propriété, me permettront de vous mener contre vos perfides ennemis et à la victoire. En avant donc ! Pour la liberté, le droit et la patrie ! En avant avec courage et la victoire est à nous ! »

PRUSSE.

Bourse de Berlin du 1er juin.— Emprunt volontaire 5 pour 0[0, 101 1[8 A. Oblig. 3 1[2 p. 0[0, 78 1[2 P. Id. de la Soc. du Comm. marit., 100 1[2 P. Russes (Rothschild) 105 P. Pologne. Oblig. de 300 fl., 97 A. Id. de 500 fl., 71 1[4 P.

Toujours la même stagnation dans les affaires.

BERLIN, 31 *mai*. — La diète de Prusse qui, après avoir été prorogée, devait se rassembler bientôt d'après la teneur de la Constitution est convoquée pour le 7 août. Ce terme dépasse de onze semaines celui qui a été fixé par la Constitution. Le mode d'élection est aussi changé arbitrairement par une ordonnance récente ; les députés seront élus dans des districts électoraux par les électeurs élus par les électeurs primaires. Les électeurs primaires sont partagés en trois sections ; la première comprend les électeurs les plus imposés, la troisième ceux qui le sont le moins. Chaque section élit un tiers des électeurs définitifs à élire. Les électeurs primaires peuvent être élus électeurs définitifs sans aucune exception. Pour être député il faut avoir 30 ans. (*Moniteur prussien.*)

— Un Fabius Cunctator ne pourrait pas faire mieux la guerre que les généraux allemands la font contre le Danemarck. Ils remportent tous les jours des victoires et ils restent dans les mêmes positions. Mais on assure que décidément cette guerre touche à sa fin, et que le général prussien a reçu l'ordre de cesser les hostilités. Une lettre de Hadersleben du 29 mai, dit tout le contraire ; elle assure que les propositions faites au général Pritwitz ont été rejetées, et que les ordres sont partis de continuer la guerre avec la plus grande énergie. On aurait depuis entendu la cannonade à Hadersleben. (*Nordsl. Tid.*)

D'après un journal d'Altona, la Prusse serait sur le point de conclure un traité séparatiste avec le Danemarck ; elle abandonnerait la continuation de la guerre aux autres pays allemands et au pouvoir central, dont l'autorite dépérit de jour en jour.

HONGRIE.

Toutes les nouvelles des journaux ministériels de Vienne sur la conduite barbare des Hongrois après la prise de Bude sont fausses. Les Hongrois ne demandaient et n'accordaient pas de pardon tant durait que le combat. Une fois maîtres de la citadelle ils n'ont refusé le pardon qu'à ceux qui n'ont pas voulu mettre bas les armes. La garnison a été déclarée prisonnière de guerre. Il n'y a pas eu de pillage. Gœrgey s'est conduit en militaire ferme et généreux. Pesth est ruinée et cependant l'enthousiasme était au comble quand on a vu le 21 mai paraître la proclamation suivante :

« La forteresse de Bude est entre nos mains. Elle a été prise aujourd'hui par la brave armée de Gœrgey. Les Autrichiens l'ont défendue avec acharnement, mais ils ont dû fléchir devant le courage de nos guerriers. Peuple de Hongrie ! réjouis-toi, mais ne t'abandonne pas trop à ce sentiment de joie. Sois au contraire prêt à de nouveaux combats, à de nouvelles victoires, afin que le triomphe de notre liberté soit complet. Vive la patrie ! »

— Le *Correspondant autrichien* rapporte comme un nouvelle qui a circulé à Vienne, que les Russes ont trouvé à Kaschau (Koszice) une réception terrible qui aurait eu pour représailles l'anéantissement de cette ville. Les Russes ayant pris position sur la place de cette ville, un feu meurtrier aurait été dirigé contre eux de toutes les fenêtres. Ils se seraient retirés aussitôt, auraient entouré la ville de canons, allumé l'incendie aux quatre coins et tué tous ceux qui voulaient échapper.

La *Réforme allemande* de Berlin confirme la nouvelle du même désastre, mais elle raconte l'événement d'une autre manière. D'après ce journal, la ville de Koszyce a été prise d'assaut par les Russes et incendié après un horrible combat dans les rues. Preszow (Eperies) serait aussi aux mains des troupes russes et autrichiennes.

— D'après un bruit qui courait à Presbourg, la brigade du général autrichien Jablonowski était tombée aux mains des Hongrois à Freistadt à la suite d'une feinte retraite.

Les autres nouvelles qui nous arrivent de la Hongrie et qui ne précisent pas les dates sont : le ban Jellachich était à Bukowar, Perczel menaçait la ville de Karlowitz. Bem bombardait Temeswar dont un faubourg aurait été entièrement incendié. Les premières colonnes des Russes étaient arrivées à Czerniovce, ville principale de la Bukowine. Tout confirme aussi que Puchner a été battu et forcé de se sauver encore en Valachie avec le reste du corps qu'il avait réorganisé dans ce pays.

— Les Hongrois ont trouvé à Bade 60,000 florins qui appartenaient à la caisse militaire, 83 canons, 1,400 quintaux de poudre, 2,000 quintaux de salpêtre et 14,000 fusils. La garnison, composée de 2,200 hommes et 83 officiers, est envoyée à Debreczin. Gœrgey a fait raser les fortifications de Bude, et il s'est dirigé avec son armée de 25,000 hommes vers Gran.

D'après la *Gazette d'Augsbourg*, le corps du général Puchner, arrivé de Valachie et placé sous les ordres du général autrichien Malkowski, était en effet entré à Orsova ; mais le général Bem l'a forcé de se sauver de nouveau en Valachie. Bem est entré depuis à Orsova avec 15,000 de ses troupes. On parle d'une défaite des Autrichiens sur la March.

— Le correspondant de la *Gazette de Cologne* confirme la conduite chevaleresque du général Gœrgey envers la garnison de Bude. On l'a traitée de la manière la plus humaine. Toute l'armée de Gœrgey a assisté à l'enterrement du commandant de Bude, Hentzi, mort de ses blessures. Les 30,000 hommes que Gœrgey avait près de Bude ont passé le Danube pour se joindre avec le gros d'armée sur la rive gauche. La ligne de l'armée hongroise occupe des positions fortes et s'étend depuis la frontière de la Galicie et les villes de Schemnitz et de Kremnitz jusqu'à l'île de Schutt, et elle s'appuie sur la Waag et la forteresse de Comorn. La nouvelle sur la prise de Kaschau et d'Eperies ne paraît pas vraisemblable au correspondant qui sait de source certaine que les Russes n'ont jusqu'à présent franchi la frontière hongroise ni de la Galicie, ni de la Moravie.

— Le même correspondant dit que le corps de Puchner battu par Bem comptait 16,000 hommes ; les Allemands et les Valaques du Bannat se rangent sous les ordres du général polonais. La ville de Warasdin, en Croatie, est tombée dans les mains des Hongrois, et, ce qui est plus probable, c'est qu'elle a été occupée par les Croates qui, mécontents de leur ban Jellachich, commencent à opérer de concert avec les Hongrois, qui ont été reçus avec enthousiasme.

AUTRICHE.

La *Presse* de Vienne annonce la retraite des Russes de la Valachie, et elle attribue l'évacuation des principautés danubiennes aux protestations faites par la France et l'Angleterre. Il est plus probable que d'autres raisons ont déterminé cette marche rétrograde.

Les généraux Welden et Haynau ont reçu du gouvernement des pleins pouvoirs également étendus et identiques, pour diriger les opérations contre les Hongrois. L'armée impériale aurait ainsi deux généraux en chef connus comme rivaux, et tous deux d'un caractère violent. Les officiers ont plus de confiance dans les talents militaires de Haynau que dans ceux de Welden ; celui-ci est déjà usé. C'est maintenant le tour de Haynau de perdre les lauriers sanglants qu'il a gagnés en Italie. On a remarqué que tous les généraux qui arrivent de l'Italie n'ont plus de bonheur une fois qu'ils obtiennent des commandements en Hongrie. Le vieux Gotz y a perdu Waitzen et sa vie ; vinrent après les généraux Wohlgemuth, Barko, Benedek, qui furent tous successivement battus. L'empereur Nicolas a demandé le commandement en Hongrie pour Radetzki ; mais celui-ci a déclaré que sa présence était absolument nécessaire en Italie.

— Les journaux de Vienne publient dans un supplément extraordinaire un rapport volumineux du maréchal Radetzki, sur la guerre avec la Sardaigne, adressé au ministre de la guerre.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 31 *mai*. — Le télégraphe a apporté la nouvelle que la légion polonaise venant de Sicile est arrivée devant le port de Gênes sur trois vaisseaux marchands remorqués par une frégate à vapeur napolitaine. On attend la décision du ministère au sujet du débarquement.

Le 28e courrier autrichien porteur d'une note du prince de Schwartzemberg est arrivé à Turin, la cour de Vienne demande l'occupation de toutes les forteresses du côté de la France, avec une garnison mixte comme à Alexandrie, et au besoin l'occupation de Gênes et de tous ses forts. Cette note contient tous les arguments diplomatiques ordinaires pour la sûreté réciproque, l'amour de l'ordre, le besoin d'étouffer les factions et autres sornettes semblables. Pour peu qu'on accorde cette demande comme on a accordé toutes les autres viendront bientôt de nouvelles exigences et le Piémont ne sera plus qu'un annexe de l'Autriche et le roi de Sardaigne prendra ses passeports pour la Sardaigne.

— Une ordonnance royale a créé une commission chargée d'examiner toutes les lois et ordonnances qui régissent l'administration générale des postes, et de proposer toutes les réformes qui lui sembleront nécessaires.

Lombardie.— MILAN, 26 *mai*.—Les nouvelles de Rome et de Hongrie qui nous parviennent malgré les efforts de la police, nous font espérer que notre cause n'est pas encore entièrement perdue et qu'elle pourra bientôt se relever le Peuple et les artisans ne se laissent aucunement décourager par les arrestations et les fusillades, mais refusent d'écouter toutes les provocations, leur attitude ferme et énergique ne laisse pas que d'intimider les Autrichiens. Hier on voulu arrêter un jeune homme parce qu'il portait un chapeau à la calabraise, ce jeune homme opposa une vive résistance, mais bientôt il fut entouré et couvert de tant de blessures que transporté à l'hôpital il y mourut une heure après.

BRESCIA. — Le comte Appel, gouverneur militaire de Brescia, s'était installé dans la maison du comte Fenaroli, et, comme celui-ci est chambellan de Sa Majesté Impériale, chevalier de la couronne de fer et partisan de l'Autriche, il a obligé le général Appel à vider les lieux. Cependant, le comte Appel tenait beaucoup à habiter un beau palais, et, sans y mettre plus de façon, il s'empara de celui qui appartient aux enfants mineurs du comte de Martinengo, et comme le mobilier n'était pas tout à fait de son goût, il ordonna à la municipalité de requérir, pour son usage, les meubles les plus somptueux qui pouvaient se trouver dans les habitations des particuliers ; son extravagance ne s'arrête pas là : l'illustre général ayant reçu une truite d'une grosseur démesurée, et son cuisinier manquant d'un vase assez grand pour la préparer, la municipalité fut encore requise d'aller à la recherche du susdit vase.

Les officiers autrichiens se conduisent ici comme en pays conquis, ils s'emparent des chevaux, des voitures, et vont se promener dans les plus belles maisons de campagne avec des femmes de toute espèce, obligeant les maîtres à déloger pour ne pas être témoin de leurs orgies.

Vénétie. — VENISE, 27 *mai*. — Le fort de Malghera a été abandonné aux Autrichiens. Il était difficile de tenir plus longtemps dans cette position, battue continuellement par cent quatre-vingt pièces de campagne et par le grand parc d'artillerie piémontaise abandonné à Peschiera. D'ailleurs les maladies qui l'année dernière avaient décimé la garnison, commençaient déjà à se développer et à prendre de grandes proportions.

Les Vénitiens se sont retirés pendant la nuit, emportant tout le matériel de guerre et après avoir détruit toutes les fortifications. La perte de Malghera n'influe aucunement sur la position de Venise. Elle a perdu, il est vrai, un fort d'où elle pouvait faire éprouver beaucoup de pertes à l'ennemi. Mais ses moyens de défense ne sont aucunement diminués.

L'*Observateur autrichien* nous fournit les particularités suivantes sur l'attaque des Autrichiens contre le fort Malghera.

Selon des nouvelles officielles en date du 25, un feu général de toutes les batteries avait commencé contre Malghera dans la soirée du 24, et avait continué pendant tout le jour et toute la nuit suivante. Le fort a répondu d'abord à ce feu avec tous ses canons et jusqu'à 8 heures du soir il continuait des deux côtés avec une immense activité, mais à ce moment le feu de Malghera s'était notablement affaibli ; *le cavalier* qui était sur la caserne principale fut bientôt réduit au silence et fortement endommagé, les lunettes nº 12 et 13, et le bastion nº 6 souffrirent à un tel point du bombardemant que l'artillerie était à découvert.

Le fort Rizzardi fut dévasté et presque réduit au silence ; enfin dans ce fort, ainsi que dans celui de Malghera, trois magasins de poudre sautèrent en l'air.

Au total, 14 canons auraient été démontés, les ouvrages de défenses en partie ruinés, et pour empêcher les Vénitiens de réparer ces ouvrages, le feu aurait continué toute la nuit.

Du côté des Autrichiens, les dégats éprouvés furent réparés avec la plus grande activité, de telle sorte que le feu reprit énergiquement au commencement du jour.

Toscane. — FLORENCE. — Le bruit qui s'est répandu hier du débarquement des troupes françaises à San-Stéfano semble se confirmer. Cependant je n'ai pas pu encore en acquérir une certitude complète. Dans la nuit, 600 Autrichiens sont partis pour Arezzo.

Guerrazzi a été conduit à Volterra : on croit que c'est d'après les instances de l'ambassadeur français, qui a voulu le soustraire aux griffes de l'Autriche.

République romaine. — ROME, 26 *mai*. — Les Français sont toujours campés sous nos murs, exerçant mille petites vexations. Ils empêchent l'entrée du sel, du cuivre et de tous autres objets. Nous montrons une conduite bien différente.

Les soldats manquaient de tabac et de cigarres ; nos marchands, qui se rendaient au camp, vendaient cette marchandise à un prix exagéré. Tout aussitôt le triumvirat à d'abord expédié au camp une grande quantité de tabac et de cigarres, et cet envoi s'est deux fois renouvelé.

Vous comprendrez mieux ce qu'il y a de générosité dans cette conduite du triumvirat lorsque vous saurez que l'armée française est exposée à la mal'aria, et qu'elle est en proie aux ravages de la fièvre, qui sevit ordinairement à cette époque dans la campagne de Rome.

Une partie des troupes qui ont battu le roi de Naples sont rentrées ce matin à Rome. Nos soldats ont été accueillis par toute la population avec le plus vif enthousiasme.

Des nouvelles annoncent que les Autrichiens ont pris la route de Jesi, et semblent plutôt vouloir bloquer Ancône que l'attaquer.

Le triumvirat a mis en vente tous les biens fonds que le roi de Naples possède dans tout le territoire de la République romaine pour le produit servir à indemniser les citoyens qui ont souffert de l'invasion des Napolitains.

On parle de plus en plus d'une levée en masse. L'esprit des provinces est excellent, et leur enthousiasme pour la République se manifeste de plus en plus. Quant au gouvernement des prêtres, il est perdu à tout jamais.

M. de Lesseps nous étonne chaque jour davantage par ses excentricités. Il est arrivé ici précédé d'une belle réputation. Tout le monde avait foi dans l'homme qui à Barcelonne avait montré tant de fermeté et un si beau caractère. *Quantum mutatus ab illo!* Je n'ose vous rapporter tous les bruits qui transpirent.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans sa conduite il n'y a eu ni franchise ni grandeur, et qu'il me paraît peu digne de la grande mission qu'il a reçue. En un mot, je crois que M. de Lesseps perdra ici tout ce qu'il avait acquis de réputation s'il n'y laisse pas plus encore.

SUISSE.

Le Conseil national de la Confédération a terminé sa délibération sur l'organisation judiciaire fédérale, il a fait peu de changements au projet tel qu'il avait été voté par le Conseil des Etats, néanmoins il a consacré le principe que le jury devait être élu par le Peuple et non par les autorités cantonales, et annulé la disposition par laquelle le procureur-général de la Confédération pouvait être révoqué de ses fonctions par le Conseil fédéral. (*Revue de Genève.*)

— Ensuite d'une décision prise par le conseil fédéral, tous les réfugiés du grand-duché de Bade doivent être internés à six lieues de la frontière. Les autorités bâloises ne s'empressent pas d'exécuter les ordres qu'elles ont reçus à cet égard, car la ville fourmille encore de réfugiés dont la conduite est loin d'être irréprochable.

Le gouvernement de Bâle-Campagne ne déploie pas non plus toute l'activité désirable ; Waldenburg, qui n'est pas à six lieues de la frontière, est rempli de ces réfugiés monarchiques, qui font avancer leurs avant-postes jusqu'à la Schweizerhalle, qui n'est séparée du grand-duché de Bade que par le Rhin. On n'usait pas tant d'indulgence envers les réfugiés du parti démocratique. (*Helvétie.*)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 4 *juin*.—La chambre des représentants s'est occupée hier à discuter et à voter des rapports sur des pétitions.

—Nous tenons de source certaine que des fabricants d'armes de Liége s'étant adressés au gouvernement français à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire transiter, par Metz et Strasbourg, des armes destinées au Palatinat, ce gouvernement a refusé d'accéder à cette demande. (*Tribune de Liége.*)

L'ouverture de la ligne de Mons à Manage jusqu'à Nimy est fixée au 5 juin.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye :

On annonce ici la formation prochaine d'un corps d'observation sur notre frontière de l'Est. Pour seconder l'armée, quelques canonnières seront stationnées dans le Waal avec mission de surveiller tous les arrivages d'Allemagne. (La *Nation.*)

ESPAGNE.

MADRID, 28 *mai*. — Le traité postal ratifié par le président de la République francaise, ne sera pas mis en vigueur avant le 1er juillet.

Aujourd'hui lundi de la Pentecôte, il n'y a pas en de bourse.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 4 juin.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce qu'il va être procédé au scrutin de division sur les conclusions du bureau, qui sont pour la validité des élections du Vaucluse.

A gauche.—Mais non, mais non, il s'agit d'une demande d'enquête.

LE CIT. PRÉSIDENT. Ceux qui voudront l'enquête voteront contre les conclusions du bureau. (Nouvelles réclamations.)

On procède au scrutin de division.

4 LE CIT. PRÉSIDENT. Je suis obligé d'interrompre le scrutin, parce qu'en relisant le procès-verbal, je m'aperçois que ce n'est pas sur les conclusions du bureau, mais sur la demande d'enquête qu'il aurait dû être opéré. En conséquence, on va annuler le scrutin commencé, et procéder à un second. (A gauche : Très bien ! très bien !)

Il est procedé au scrutin de division sur la demande d'enquête.

Pendant cette opération, le président avertit l'Assemblée que le scrutin pour la nomination des vice-présidens présente une difficulté sur laquelle il doit consulter l'Assemblée.

Le nombre des votans a été de 363 ; et le citoyen Napoléon Daru a obtenu 285 suffrages.

L'art 42 de la Constitution exige pour la validité des votes la moitié plus un des votants, il s'agit donc d'examiner si cette moitié plus un doit être calculée sur le chiffre invariable des 750 membres de l'Assemblée, ou seulement si on doit le calculer sur le chiffre effectif des représentants, déduction faite des décès et des annulations.

Si l'on accepte les termes rigoureux de l'art. 42, la moitié plus un des membres de l'Assemblée ne serait pas représentée par les 363 votants, et il faudrait recommencer le scrutin.

Si, au contraire, on tient compte seulement du nombre effectif, et que l'on déduise les nominations sans effet, par décès, double nomination, ou annulation, la moitié plus un serait représentée par le chiffre de 360, puisqu'il y aurait 32 nominations à défalquer.

Alors le scrutin serait régulier, et le citoyen Napoléon Daru aurait obtenu la majorité des suffrages, puisqu'il a recueilli 383 voix.

Je consulte l'Assemblée. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Après quelques mots du citoyen Saint-Romme, l'Assemble décide que la moitié plus un doit être calculée sur le chiffre de 750 représentants.

LE CIT. PRÉSIDENT donne connaissance d'une lettre du citoyen Pierre Bonaparte qui déclare opter pour la Corse.

Il annonce ensuite que le scrutin sur la demande d'enquête est fermé, qu'on fera le dépouillement dans les bureaux, ce qui permettra de procéder immédiatement au scrutin pour la nomination des questeurs.

Il est procédé à ce scrutin.

A deux heures trois quarts le président donne le résultat du dépouillement du scrutin sur la demande d'enquête au sujet des élections de Vaucluse.

Nombre des votants,	539
Majorité absolue,	270
Pour,	172
Contre,	367

L'Assemblée repousse l'enquête.

Après la fermeture du scrutin pour la nomination des questeurs, je consulterai l'Assemblée sur la question de validation des élections de Vaucluse.

Au bout de quelques minutes, le scrutin est terminé, et les huissiers emportent les urnes pour faire le dépouillement dans les bureaux.

L'Assemblée, consultée sur les conclusions du bureau, qui sont ; l'admission des représentants de Vaucluse et le renvoi au ministre de la justice de deux protestations, adopte ces conclusions.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

A gauche. — Mais non, mais non, le message, le message.

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est au citoyen rapporteur du 7e bureau sur les élections de Lot-et-Garonne.

Lot-et-Garonne : 7 représentants.

LE CIT. RAPPORTEUR. Plusieurs protestations ont été déposées ; elles signalent des irrégularités qui auraient été commises, et notamment un placard, dont votre bureau a été unanime pour blâmer la forme, tout en reconnaissant qu'elle pouvait avoir été excusée par la violence des attaques dirigées contre les auteurs de ce placard intitulé : la *Vérité*.

Du reste, il avait été déféré à la justice, qui n'a pas cru devoir prononcer de condamnation.

On s'est plaint aussi de l'intervention des ecclésiastiques dans les élections, mais leur droit à cet égard est le même que celui de tous les autres citoyens ; ils sont peut-être astreints à une plus grande réserve, en raison de leur caractère, mais voilà tout.

Enfin on incrimine aussi l'usage qui aurait été fait de la dépêche télégraphique dont on vous a tant parlé ; elle aurait été expédiée aussitôt par des estafettes sur tous les points des départements.

Votre bureau n'a rien trouvé que de naturel dans cette volonté, et je vous ferai remarquer qu'elle ne comportait le nom d'aucun représentant.

Je viens donc, au nom de la majorité du bureau, vous demander l'admission des sept représentants de Lot-et-Garonne.

LE CIT. EM. ARAGO. Je ne crois pas que l'Assemblée puisse se contenter des quelques paroles de blâme prononcées par le rapporteur que vous venez d'entendre. A mon sens, une enquête est nécessaire, et je vais vous le démontrer.

Il ne s'agit pas ici de la dépêche télégraphique si énergiquement blâmée par l'Assemblée constituante, le jugement qu'elle a porté est sans appel. (Rumeurs à droite.)

Prenez-y garde, citoyens, si l'Assemblée législative voulait réhabiliter cette dépêche, on pourrait croire que plusieurs de nous lui sont reconnaissants. (Mouvement.)

Je commence par établir ce fait que si je demande une enquête, c'est que nous n'avons pas de preuves, que nous n'avons que des allégations, car il faut bien nous entendre, si nous avions des preuves, si les faits étaient pertinents, ce ne serait pas une enquête que nous demanderions, mais l'annulation immédiate des élections.

Ces protestations sont signées des noms les plus honorables, toutes elles s'accordent à signaler l'influence fâcheuse que cette trop fameuse dépêche a exercée sur les élections.

Ne perdons de vue surtout que n'est pas seulement aux maires que cette dépêche a été adressée, mais bien anx présidents de sections électorales.

Et vous ne voulez pas croire qu'une dépêche où l'on désigne les hommes d'opposition comme étant prêts à recommencer les sanglantes journées de juin n'ait pas pesé d'un poids bien lourd sur l'esprit des électeurs ?

La guerre civile a dû se dresser devant leurs yeux, et ils ont effacé de leur liste les noms des candidats qu'ils devaient considérer comme de mauvais citoyens.

On se proposait tellement pour but d'exercer une influence sur les élections, que l'on a donné lecture publiquement, dans la salle des élections, de cette dépêche, et

on avait soin d'accompagner cette lecture de commentaires.

Dans une autre commune, celle de Saint-Genest, en même temps que la dépêche télégraphique arrivait apportée par un gendarme, qui entre dans la salle des élections en publiant l'ordonnance de dissolution de la garde nationale, et cela au moment où les électeurs allaient déposer leur bulletin de vote dans les urnes.

Mais ce n'était pas assez de tous ces moyens d'influence, il fallait avoir recours à la calomnie, et on rédige un placard qu'on appelle *la vérité*, vous allez voir comme il répond à ce titre.

Le rapporteur a cru devoir glisser sur ce placard, en prononçant, comme par hasard, quelques paroles de blâme, mais cela ne suffit pas, je vais vous lire ce placard.

A gauche. — Elle est en outre sur papier blanc.

Ici l'orateur donne lecture de ce placard qui a été publié dans les journaux, dans lequel les rouges sont représentés comme les partisans du viol, du vol, de l'incendie, du pillage, comme voulant faire la guerre à tous les peuples de l'Europe, et prendre aux paysans leur dernier enfant et leur dernier obole.

A gauche. — La signature! la signature!

LE CIT. EMM. ARAGO. C'est un point sur lequel j'aurai à m'expliquer. L'affiche n'en porte aucune, quoique la loi exige la signature du publicateur et de l'imprimeur.

Seulement on trouve au bas le nom de l'imprimeur, M. Louvel; ici je dois faire observer qu'il est l'imprimeur de la préfecture.

LE CIT. EM. ARAGO. Cette affiche a été déférée au parquet, et alors tous les membres du comité sont venus en réclamer la responsabilité. Mais je dois le déclarer, j'ai été heureux de reconnaître qu'aucun des membres de cette Assemblée ne figure parmi eux, j'ai été heureux de ne pas avoir vu leur nom sali dans cette liste. (Rumeurs à droite.)

A gauche.—Oui ! oui ! C'est vrai.

LE CIT. EMMANUEL ARAGO. Citoyens, vous avez entendu les accusations odieuses, les calomnies atroces que cette affiche dirigeait contre certains citoyens, eh bien, savez-vous ce que le tribunal d'Agen a décidé, non seulement il a renvoyé les accusés de la plainte, mais il a condamné les plaignants aux dépens. (Mouvement.)

Ce n'est pas au nom d'un parti que je parle ici, c'est au nom de la justice, au nom du suffrage universel dont je réclame, dont tous nous réclamons la liberté; et je demande l'enquête parce que je veux que l'impression du suffrage universel soit vraie, sincère.

Voulez-vous d'autres faits: — A Marmande comment a-t-on voté ?

Le 12 mai, on prononce la dissolution de la garde nationale et le 13 mai un détachement du 45e de ligne se range en bataille devant la grille de l'hôtel de la Préfecture, charge ses armes, puis on fait afficher la dépêche.

On ouvre ensuite la grille et les électeurs peuvent voter.

Direz-vous que le vote a été libre, ou si vous parlez d'un empêchement matériel, mais n'y a-t-il pas eu là une intimidation morale, cette démonstration de mesures militaires, cette menace de la guerre civile si les rouges sont nommés, n'ont-il pas exercé une influeuce funeste sur les élections?

L'orateur entre ensuite dans de nouveaux détails, tels que le fait du renvoi d'ouvriers de la manufacture de tabacs à Tonnain parce qu'ils auraient voté pour une liste qui ne plaisait pas. On leur a dit: votez pour nous ou mourez de faim. (Mouvement.)

Il explique encore que dans un canton on avait fait voter les communes dans une urne spéciale, ce qui est contraire à la constitution qui a repoussé le vote à la commune. Quel était le but de cette mesure si ce n'est d'exercer un contrôle contre certains votes une intimidation détestable?

Voulez-vous d'autres irrégularités? Dans des communes on s'est contenté de faire déposer les votes dans un chapeau, dans un hectolitre (Mouvement.) Dans quel but s'est-on dispensé de suivre les formalités que la loi avait cru devoir prescrire? Est-ce, comme le bruit en a couru, pour changer les bulletins?

C'est ce que nous verrons plus tard, lorsque j'arriverai à examiner la question du quantum des suffrages.

A droite. — Oh! oh!

Je prie ceux de mes collègues dont je n'ai pas encore l'honneur d'être connu, que je n'ai pas l'habitude d'abuser de la tribune, et que je n'y monte que pour satisfaire à un devoir. (Très bien! très bien!)

L'orateur rend compte de l'influence exercée par les ecclésiastiques sur les électeurs, ils n'ont pas craint de menacer du refus de l'absolution, et même de l'extrême-onction, ceux qui voteraient pour les rouges, qui ne veulent que le pillage, et le partage des biens et du salaire. (Murmures à droite.)

Citoyens, si les faits qui sont signalés ici ne sont que des calomnies dirigées contre un homme respectable, il est un moyen de le connaître, l'enquête, et nous la demandons. (A gauche : Oui! l'enquête!) Tous ces faits que je dénonce sont consignés dans une lettre que je dépose sur le bureau. (Rires à droite.)

Une telle hilarité a lieu de m'étonner, car il est déplorable de voir dans un pays civilisé un ministre du culte abuser de son caractère pour influencer les élections.

Un dernier mot, citoyens. Il n'y a qu'une différence de 5,000 suffrages entre le dernier candidat élu et celui qui approchait le plus : il suffirait donc du déplacement de 2,500 voix pour changer le sens des élections.

Maintenant, si vous rapprochez l'effet de la fameuse dépêche télégraphique, le déploiement des forces militaires dont Marmande a été le théâtre... (Interruption à droite.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Citoyen Baze, veuillez ne pas interrompre, comment voulez-vous que je vous maintienne la parole, si vous interrompez à chaque instant?

LE CIT. EM. ARAGO. Si vous ajoutez l'emploi de ces hectolitres, de ces chapeaux pour recevoir les bulletins, vous reconnaîtrez avec moi que le résultat de l'élection pourrait n'être pas sincère. Je n'accuse personne, Dieu me garde; mais l'enquête est nécessaire. Je demande à l'Assemblée de l'ordonner. (Très bien !)

LE CIT. BAZE. Je ne ferai pas, comme l'honorable préopinant, appel à des faits douteux, équivoques, démentis par des pièces officielles, je vous apporterai des preuves et vous verrez de quel côté se trouve la vérité.

Disons d'abord : aucune protestation n'a été insérée dans les procès-verbaux, elles ne sont arrivées que lorsque le résultat du scrutin a été connu.

Le motif en est bien simple, les opérations eussent été trouvées régulières, si le scrutin eût répondu aux désirs des protestants.

L'orateur arrivant ensuite à la dépêche télégraphique, dit : Il est temps de faire justice des attaques dirigées contre cette pièce officielle, et je vous le demande, lorsqu'il est dit qu'on n'attendait qu'un vote hostile pour recommencer les sanglantes journées de juin, n'était-ce pas le fond de votre pensée à tous? (Bruyante interruption.)

A gauche. — N'insultez pas vos collègues, n'insultez pas la Constituante.

LE CIT. BAZE. L'honorable citoyen Emm. Arago vous a parlé de l'affiche *la Vérité* et des attaques qu'elle dirigeait contre les candidats opposés. Je vais vous lire un placard dont il ne vous a pas parlé et qui contenait contre nous des attaques.

L'orateur donne lecture de ce placard qui, malgré tout son bon vouloir, ne peut soulever de marques de désapprobations dans l'Assemblée.

Il parle ensuite d'une lettre du mois d'avril 1848.

LE CIT. PRÉSIDENT. Mais c'est relatif aux élections de 1848.

A gauche. — C'est ça, à la question! à la question!

Une voix —Mais nous pourrions remonter alors en 1815.

LE CIT. BAZE. Il s'agit de moralité dans les élections, je suis libre de traiter la question à mon point de vue.

LE CIT. PRÉSIDENT. Ecoutez : vous n'avez pas à craindre qu'on se trompe, il est avéré que la lettre dont on parle remonte à 1848.

A gauche. — Oui, mais on veut donner le change à l'opinion.

LE CIT. BAZE, après avoir terminé cette lecture, s'écrie : Suffit-il d'alléguer des faits, de venir dire qu'on ne s'est pas servi d'armes? Non, sans doute; lorsqu'on a voulu faire des protestations sérieuses on les insérait dans les procès-verbaux. (Interruptions.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Silence sur tous les bancs, à droite comme à gauche.

LE CIT. BAZE. On vous demande l'enquête, mai sur quoi? On dit, il est vrai, mais si nous avions des preuves, nous demanderions l'annulation; c'est toujours la raison qu'on oppose lorsqu'on réclame une enquête.

Le jury jugera qui aura raison de nous ou de nos adversaires.

LE CIT. RAPPORTEUR. Je demande la parole pour un fait personnel. On n'a pas craint de dire que le citoyen Baze avait un confrère dans le 8e bureau; je vois dans cette allégation une intention injurieuse, et je dois protester à cette tribune contre toute accusation directe ou indirecte qui serait dirigée contre moi.

LE CIT. PASCAL DUPRAT. Je viens apporter à la tribune de nouveaux arguments. On vous a parlé de l'affiche la *Vérité*; on vous a dit que la justice l'avait appréciée; qu'elle n'avait pas voulu prononcer une peine contre les auteurs; que, loin de là, on avait condamné les plaignants aux dépens.

Eh bien! voulez-vous connaître la cause déterminante de ce jugement, le meilleur moyen oratoire, il est du citoyen Baze. Je le trouve dans une lettre de lui datée du 28 mai, remarquez bien la date. Ce passage est ainsi conçu : Les bureaux sont organisés, ils procèdent à la vérification des pouvoirs; les procès-verbaux de notre département ont été examinés, la protestation a eu le sort qu'elle méritait, elle a été écartée.

Cependant, citoyens représentants, le rapport de votre bureau n'a été terminé que le 30.

Je n'en dirai pas davantage, je vous livre ce fait, il intéresse la morale publique. (Mouvement.)

LE CIT. BAZE. Je regrette que l'honorable citoyen Pascal Duprat ait apporté avec légèreté le fait dont il vient de vous entretenir.

LE CIT. P. DUPRAT. Je demande la parole.

LE CIT. BAZE. Il aurait reconnu qu'il n'avait pas le caractère qu'il a bien voulu lui donner.

La vérification avait bien eu lieu le 28, et ce n'est que sur un incident inattendu que le procès verbal n'a pu être préparé que le 30. (Interruption.).

LE CIT. PRÉSIDENT adresse quelques observations à la gauche.

LE CIT. LAGRANGE proteste et demande que ces observations soient adressées à l'Assemblée entière.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je m'adresse là où je crois que le bruit se fait, mais vous en faites trop.

LE CIT. PAUL DUPRAT donne lecture du procès-verbal du 8e bureau, en date du 30 mai, qui contenait le rapport sur les élections de Lot-et-Garonne.

Ce n'est pas avec légèreté que j'ai apporté à la tribune le fait dont s'occupe l'Assemblée, le citoyen Baze peut le reconnaître, mais j'aurais peut-être gardé le silence si j'avais rencontré chez lui plus de modéravion à l'encontre de ses adversaires.

LE CIT. RODAT, rapporteur, veut justifier les faits allégués par le citoyen Baze, et dit qu'une sous-commission avait examiné les élections, qu'elle avait conclu à l'admission des représentants, et que ce n'est qu'une circonstanee indépendante que le rapport n'a pu être prêt que le 30.

LE CIT. CHAUFFOUR établit par la lecture du procès verbal que la vérification n'a pu avoir lieu le 28.

LE CIT. BAZE présente quelques nouvelles observations.

La clôture est prononcée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais consulter l'Assemblée sur la demande d'enquête, il sera procédé au vote par le scrutin de division, vingt membres en ayant fait la demande.

Le citoyen Ledru-Rollin ayant demandé la parole pour une motion d'ordre, je la lui accorde.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. J'ai l'honneur de proposer à la chambre de vouloir bien entendre demain les interpellations que j'ai l'intention d'adresser au ministère sur les affaires étrangères. (Mouvements divers.)

LE CIT. TRACY, ministre de la marine. Le citoyen ministre des affaires étrangères est absent. Sans contester le droit d'interpellation qui appartient à chaque représentant, je ne me crois pas en mesure de répondre qu'il sera prêt à répondre à ces interpellations.

LE CIT. MAUGUIN. Moi aussi je veux appeler l'attention du gouvernement sur l'état de nos affaires extérieures; mais je veux que cette discussion soit sérieuse, ait lieu avec maturité.

Je demanderai que nous délibérions avec réflexion, comme des hommes politiques, et non comme des enfants passionnés. (Réclamations à gauche.)

Je ne suis pas de ceux qui, naguère, demandaient le désarmement immédiat de notre belle armée, et qui, quinze jours apres, demandaient la guerre.

A gauche. — Qui ça ? qui ça ?

LE CIT. MAUGUIN. Je demande donc que ces interpellations aient lieu dans trois jours, jeudi par exemple.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je joue de malheur, lorsqu'il s'agit d'interpellation; je rencontre toujours des ministres qui ne contestent pas ce droit, mais qui en contestent l'exercice, ou M. Mauguin qui est toujours prêt à parler, mais qui demande toujours aussi que la discussion soit retardée. (Hilarité à gauche.)

Citoyens, la question est grave, j'ai reçu aujourd'hui d'Italie, d'Allemagne, des lettres qui nécessitent que nous soyons éclairés sans délai sur l'état de nos affaires extérieures.

Quant à ce qui concerne la question de convenances, je ferai observer que, pendant la discussion sur les élections, je suis monté auprès du président pour lui faire connaître mon intention de présenter une motion d'ordre, et, lorsque j'ai vu le président du conseil se retirer, j'ai envoyé un huissier pour lui donner avis de cette intention. Il m'a répondu qu'il n'avait pu le trouver. Murmures de désapprobation.)

LE CIT. TRACY insiste pour l'ajournement. Le ministre des affaires étrangères n'est pas prêt.

Un représentant de la gauche. — Je ne comprends pas qu'une question d'emménagement puisse dominer une question aussi grave que celle de nos relations avec les puissances étrangères.

Je demande que les interpellations aient lieu demain.

Cette proposition est mise aux voix et rejetée.

A gauche.—Allons, allons, les Cosaques seront toujours forts.

On met aux voix mercredi, qui est repoussé; l'Assemblée décide enfin que les interpellations auront lieu jeudi prochain.

LE CIT. PRÉSIDENT donne connaissance du résultat du scrutin de division pour la nomination des questeurs.

LES CIT. PANAT et BAZE, qui ont obtenu la majorité, sont proclamés questeurs.

LE CIT. MENANT, de Saône-et-Loire. J'avais annoncé qu'aussitôt le bureau de l'Assemblée constitué, j'adresserais des interpellations au citoyen ministre de l'intérieur au sujet de la dissolution de la garde nationale de Châlons.

Elle vient de renvoyer à jeudi les interpellations sur les affaires étrangères, je demande que celles que j'ai à adresser aient lieu demain.

LE CIT. LACROSSE déclare n'y pas faire d'opposition.

L'Assemblée est consultée pour savoir si le scrutin de division sur la demande d'enquête sur les élections de Lot-et Garonne sera renvoyé à demain.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

Un membre. —L'élection du citoyen Baze pourrait n'être pas validée, on aurait dû ne pas le proclamer questeur.

Après une nouvelle épreuve, on procède au scrutin de division sur la demande d'enquête parlementaire.

En voici le résultat.

Nombre de votants,		510
Majorité absolue,		256
Pour	191	
Contre,	319	

L'Assemblée n'a pas adopté.

La séance est levée à sept heures.

NOUVELLES DIVERSES.

Un article du *National* ayant paru à M. Béro, nouveau préfet de l'Ariége, blessant pour son honneur, on a pu craindre un instant qu'il n'en surgît une très regrettable affaire. Nous avons appris ce matin que, dans une conférence à laquelle assistaient pour M. Béro MM. de la Guéronnière et Chattard, toutes les difficultés survenues entre M. Béro et la rédaction du *National* se sont honorablement applanies.

— M. Barthélemy Saint-Hilaire a déposé une proposition tendant à la révision du réglement.

— L'ouverture de l'exposition des produits de l'industrie a eu lieu aujourd'hui an milieu d'un déballage général. On aurait dit qu'une véritable colonie débarquait au milieu du carré des Champs-Elysées, et entassait sur des autels de bois blanc les richesses des 86 départements.

Les tissus, les objets précieux, et en général toutes les choses délicates sont encore sous le voile; le remue-ménage qui s'opère soulève tant de poussière, qu'elle détériorerait ou altèrerait au moins la fraîcheur de toutes ces merveilles. Les machines s'étalent presque seules au grand jour; robustes comme le métal dont elles sont formées. elles ne craignent ni l'impureté de l'atmosphère, ni le contact de la foule.

Déjà au premier examen nous pouvons dire que nos grands constructeurs ont fait, dans la création des machines, depuis 1844, des progrès incalculables. Cette partie de l'exposition sera sans contredit la plus remarquable.

Il y aura, cette année, de plus qu'autrefois, une exposition d'horticulture et de bestiaux, mais la collection des produits qui doivent constituer cette partie de l'exposition, ne sera complète que le 10.

Néanmoins, nous avons déjà remarqué quelques élégantes collections de fleurs parmi lesquelles nous pouvons dès à présent citer une nombreuse variété de pivoines herbacées d'une grande beauté. En rendant compte de cette grande exhibition industrielle, nous aurons l'occasiou de revenir sur tout ce qu'elle représente de remarquable.

— Un agent diplomatique français qui arrive des principautés danubiennes nous rapporte, sur les dispositions de la Russie à notre égard, les explications les plus rassurantes.

Il a causé à plusieurs reprises avec les officiers supérieurs, qui parlent d'une marche sur Paris comme de la plus impérieuse nécessité.

« Mais, ajoutent-ils, ne vous figurez pas que nous soyons encore ces cosaques mal appris de la première invasion; nous n'arriverons chez vous que dans l'intérêt de l'ordre et pour vous débarrasser de vos superfétations républicaines. Aucun mauvais vouloir contre la France n'anime notre empereur. Tant s'en faut. Il veut vous voir heureux come on l'est chez nous, et vous délivrer de ce fantôme de gouvernement que vous ont donné, dans une heure d'égarement, quelques misérables dont il fera bonne et prompte justice. »

Ces propos et bien d'autres se tiennent à Jassy, Bucharest et autres lieux occupés par les garnisons russes, comme si l'on parlait d'une promenade, d'une partie de plaisir, arrangée pour la semaine suivante.

Bien que ces forfanteries moscovites soient fort loin de nous inquiéter, il est bon que nous sachions à quoi nous en tenir sur la bienveillance dont nous honorent le czar et ses dignes lieutenants. (*Le National.*)

— Hier matin, un détachement du 15e d'artillerie et des pontonniers est parti sur les Papins pour Marseille, à destination de Rome. Ces braves soldats ont quitté la ville patriotique par excellence aux cris de Vive la République ! Arrivés à la hauteur du fort de la Vitriolerie, où ils étaient casernés, ils ont crié avec enthousiasme et énergie: Vive la République romaine ! digne et noble protestation contre l'usage impie qu'on voudrait faire de leur courage et de leurs bras. Le marinier qui nous raconte le fait, nous disait que chaque embarquement des différents corps de notre armée des Alpes était signalé par les mêmes démonstrations.

— Voici des faits de statistique qui prouvent toute l'urgence d'une réforme hypothécaire radicale :

Chaque année il se fait dans les campagnes 170 mille emprunts hypothécaires au dessous de 400 fr.

Les trois quarts des départements déclarent que les emprunts sont très difficiles; que, même lorsqu'ils ne sont pas tout à fait usuraires, les frais qu'ils entraînent les rendent ruineux. Ces transactions aboutissent le plus souvent à l'expropriation judiciaire, c'est à-dire à la ruine complète de l'emprunteur.

Nos 170,000 familles de cultivateurs, qui empruntent moins de 400 francs, paient six millions de frais et d'intérêts pour une quarantaine de millions qu'elles ont grand' peine à obtenir, tandis que le haut commerce de Paris ne paie que six millions pour les douze cents millions dont il a besoin.

BULLETIN SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

M. Matteucci, professeur de physique à Pise présente un extrait d'un grand mémoire sur la propagatton de l'électricité dans les corps gazeux.

L'habile physicien toscan est arrivé à d'autres résultats que Coulomb dont voici un des saillants.

Dans l'air, ou dans le gaz hydrogène, ou dans l'acide carbonique, secs, la perte de l'électricité n'est pas proportionnelle à son intensité, comme l'avait trouvé Coulomb. Cette perte s'éloigne d'autant plus de celle qui serait donnée par la loi de Coulomb, que les charges électriques avec lesquelles on opère, sont plus hrandes, et qu'on augmente d'avantage la distance à laquelle les deux boules électrosées sont placées.

L'auteur a trouvé constamment que le rapport entre la perte de l'électricité dans une minute et la force moyenue était exprimée par un nombre toujours plus petit, que les charges électriques étaient plus grandes, et que la distance entre les deux boules, avec la même charge, était aussi plus grande.

M. Bertin, professeur de physique à la Faculté des sciences de Strasbourg, présente une note sur les phénomènes de polarisation magnétique, observés dans les verres trempés et dans les parallélipèdes de Fresnel.

MM, F. Delaprovostage et P. Desains présentent un Mémoire sur la réflexion des différentes espèces de chaleur par les métaux.

M. Delesse a lu un Mémoire sur la détermination du pouvoir magnétique des roches.

Pour déterminer le pouvoir magnétique des différentes roches, M. Delesse procède de la même manière que pour les minéraux, c'est-à-dire qu'il prend le poids de ces roches réduites en poudre de même grosseur, qui adhère à une surface constante d'un aimant puissant. Il a eu soin, en même temps, d'operer sans cesse sur un même poids de toutes ces roches.

M. Dambrée, professeur de géologie à Strasbourg, soumet au jugement de l'Académie les résultats de ses recherches faites dans la vallée du Rhin, tendant à trouver les rapports qui existent entre les températures des sources et les hauteurs auxquelles elles se trouvent; rapport de la température de l'air ambiant avec ces sources.

Il montre que le décroissement de la température des sources, pour des altitudes de plus en plus considérables, n'est pas uniforme.

Dans la plaine et dans les collines de hauteur inférieure à 280 mètres, le décroissement est environ 1 degré centigrade par 200 mètres.

De 280 à 360 mètres, la diminution est beaucoup plus rapide : elle est de 1 degré par 20 mètres. C'est quand on quitte le sol à ondulations douces pour passer aux pentes abruptes des montagnes que le décroissement devient plus prononcé.

Dans la contrée à laquelle s'étendent ces observations, et à toutes les hauteurs, il y a excès de la température moyenne des sources sur celle de l'air : cet excès, à l'altitude de 212 mètres, est d'environ six dixièmes de degré; mais il croît avec la hauteur, de même qu'avec l'augmentation de l'altitude, de telle sorte qu'à Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, à 771 mètres de hauteur, l'excès est d'environ 1 degré et six dixièmes.

M. Robinet, membre de l'Académie des sciences a lu une note sur un instrument aussi simple qu'ingénieux, qu'il a imaginé pour mesurer l'intensité des rafales de vent. Appareil peu couteux qu'un chacun peu se fabriquer en quelques minutes.

Il se compose d'un flacon de la capacité d'environ un litre au fond duquel on a mis deux à trois centimètres d'eau, on le fermétiquement avec un bouchon traversé par un tube en verre assez long et d'un diamètre intérieur d'un à deux millimètres, plongeant par son extrémité dans l'eau qui est au fond du vase.

On introduit dans le flacon un léger excès d'air par insufflation, en sorte que la force élastique de cet air soutienne la pression de l'atmosphère, plus une colonne d'eau de quelques centimètres. On a soin de préserver le vase, par une enveloppe convenable, des variations brusques de température. L'appareil, ainsi préparé, sera sensible aux plus légères variations de pression atmosphériques, c'est-à-dire que des rafales, qui ne font varier le baromètre que de quelques vingtièmes de millimètres, seront accusées sur cette espèce de sympiézomètre par des oscillations treize à quatorze fois plus grandes.

Bourse de Paris du 4 Juin.

On n'avait fait aucune opération sur la rente au passage de l'Opéra pendant la journée d'hier, et c'est à peine si l'on a engagé ce matin quelques affaires à 82 75 avant l'ouverture du parquet.

1 *heure.*—Quelques achats importants ont eu lieu sur le 5 0|0 et ont fait monter le compt. à 84; mais les cours à terme étaient plus lourds, et il avait un déport considérable. On n'a pas fait le 5 0|0 au dessus de 83 50 pour fin du mois, et la spéculation ne paraissait pas disposée à la hausse.

La Bourse était livrée entièrement à l'influence des affaires au comptant parce que les agens de change ne se soucient pas d'entamer de nouvelles opérations avant que les paiements de la liquidation dernière soient terminés.

2 *heures.* — Le bruit a été répandu que le ministère ne devait présenter que demain à l'Assemblée le message du Président. Comme on avait commencé à escompter ce message en hausse, il y a eu quelques ventes qui ont fait rétrograder le 5 0|0 à 83.

3 *heures.* — La nouvelle de l'ajournement du message s'étant confirmée. quelques ventes assez fortes ont eu lieu, et la rente a fléchi pour la clôture à 82 90. On disait que le ministère avait été obligé de changer le paragraphe relatif à l'Italie, par suite des dernières nouvelles reçues de Rome et de Turin.

Le 3 0|0 a fait 53 90 et 53 30 au comptant, et 54 à 53 30 pour fin courant, la Banque a varié de 2245 à 2250.

Le Nord a varié de 415 à 412 50; Strasbourg, de 358 75 à 360; Orléans, de 730 à 760; Rouen, de 510 à 500; Vierzon, de 292 50 à 290, Bordeaux, de 400 à 395.

Après la Bourse, à quatre heures, on faisait 82 40 demandé.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars.	84 »	84 »	83 80	82 90	82 50
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0|0 j. du 22 déc.	53 50	53 90	53 20	53 30	53 20
Action de la Banque.	2250 »	2250 »	2145 »	2245 »	2220 »
Obligations de la Ville	1075 »	» »	» »	1070 »	1070 »
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	50 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	800 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2725 »	2700 »	2700 »	2725 »	2700 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	69 »	Belgique, Emp. 1840..	88 3|4
Emprunt romain.........	» »	Belgique, Empr. 1842.	89 »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841..........	33 3|4	Emprunt du Piémont..	» »
Dr Dette intérieure.......	24 3|4	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	370 »	370 »	370 »
	Versaille, R. D.	184 »	185 »	185 »
	Versailles, R. G	160 »	100 »	100 »
	Paris à Orléans,	752 50	760 »	740 »
	Paris à Rouen,	510 »	500 »	497 50
	Rouen au Havre,	250 »	250 »	250 »
	Avignon à Marseille,	185 »	185 »	185 »
	Strasbourg à Bâle,	100 »	100 »	100 »
	Du Centre,	392 50	390 »	390 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	402 50	400 »	400 »
	Du Nord,	415 »	411 25	410 »
	Paris à Strasbourg,	353 75	357 50	357 50

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20